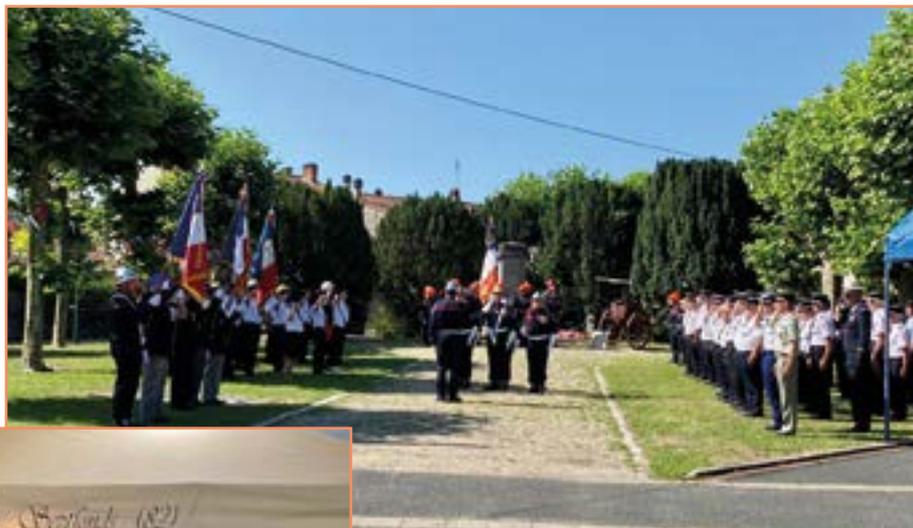




BULLETIN MUNICIPAL

LE PETIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE - COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS
- VIE DE LA COMMUNE
- VIE DES ÉCOLES

- VIE DES ASSOCIATIONS
- VIE INTERCOMMUNALE
- EXPRESSION DES ÉLUS
- INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

TOUTES LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE FAITES AUX DEUX SECRÉTARIATS

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30
Le samedi matin sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et jeudi
De 14h à 17h30
Et sur rendez-vous
☎ 05 45 21 10 21

Mail : contact-aigre@aigre.fr • Site Internet : www.aigre.fr

Page Facebook : [MairieAigre](https://www.facebook.com/MairieAigre)

LES ÉLUS

Le Maire et les Adjointes tiennent une permanence tous les matins, du lundi au samedi. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

LE MAIRE

Renaud COMBAUD

LES MAIRES DÉLÉGUÉS

Renaud COMBAUD (Aigre)
Brigitte FOURÉ (Villejésus)

LES ADJOINTS

Brigitte FOURÉ, chargée de l'Attractivité du territoire
Christophe TIPHONNET, chargé du Cadre de vie
Sylvie BRIS, chargée des Affaires scolaires et des Ressources humaines
Raphaël BOUCARDEAU, chargé de l'Animation du territoire
Tanguy GAILLARD, chargé des Finances et de l'Environnement

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Christian MÉGRET, chargé des cimetières et du suivi des travaux d'eau et d'assainissement
Nathalie RENARD, chargée de la protection des animaux,
Émilie ROUX, chargée de l'Action sociale et de la Prévention routière

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Evelyne BERTRAND - Lê-Xuân LAIRAUD - Olivier GEOFFRION - Nicole DELUSSET - Marie JARRY
- Damien TRILLAUD - Hugues CLÉMENT - Guillaume DENIS - Christophe TYRÉ - Dominique
HYVERNAUD-PINEAU - Patricia RANQUIL - Amandine GUILLAUME - Nadia CAILLAUD - Pierre GUYOT

PERMANENCES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX



Brigitte FOURÉ et Fabrice GEOFFROY

MAIRIE D'AIGRE de 11h00 à 12h00

Jeudi 21 septembre

Jeudi 19 octobre - Jeudi 16 novembre

ET SUR RENDEZ-VOUS

Pour plus d'informations, merci de contacter le 05 16 09 75 15 ou 05 16 09 69 78

LE MOT DU MAIRE



*Chères Aigrinoises et chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et chers Villesalémois,*

Après un début d'année bien rempli, espérons que l'été qui s'annonce permette à chacun de se reposer, de profiter des vacances en famille ou entre amis, et de se balader sur notre beau territoire.

Notre commune est riche en animations. Nous avons eu grand plaisir à retrouver la Foire exposition, qui s'est tenue les 13 et 14 mai derniers, avec pour thème phare de l'exposition culturelle les « métiers rares et insolites ». Je tiens à féliciter l'ensemble des organisateurs et bénévoles, qui se sont impliqués pour faire de cet événement une réussite. Nous avons hâte de nous retrouver, les 25 et 26 mai 2024, pour la cinquantième édition !

Le 24 juin dernier, Aigre était en fête pour le Congrès départemental des Sapeurs-pompiers, un événement que nous n'avions pas accueilli sur la commune depuis 1966... Ce beau moment d'hommage à nos Sapeurs-pompiers, et de convivialité pour l'ensemble des participants, a été organisé à la perfection par les Sapeurs-pompiers d'Aigre, les membres de l'Amicale, et la section des Aînés ; je les en félicite chaleureusement.

L'été sera également bien rempli sur notre belle commune ! La municipalité, le Comité Foire/Comité Fêtes vous donnent rendez-vous le 21 juillet, pour le Marché des producteurs de Pays organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Le 22 juillet, ce sera la soirée "Chez Marie à la maison Valtaud. Le 29 juillet aura lieu la Course des Deux Cagouilles et le 30 juillet la brocante du Comité Foire dans le cœur de bourg d'Aigre. Nous aurons le plaisir de retrouver la Frairie de Villejésus et son traditionnel feu d'artifice, du 14 au 16 août. Le 19 août se tiendra au Parc des Charmilles une séance de « ciné plein air ». Avant la rentrée scolaire, c'est « Aigre en sports », la journée des associations sportives, qui sonnera la reprise des activités sportives à Aigre, le 2 septembre au complexe sportif. N'oublions pas non plus la brocante organisée par Jeunesse et Loisirs, le 17 septembre à Villejésus et la représentation de la troupe locale "Les Apôtres de Villejésus, le 30 septembre à la salle des fêtes d'Aigre.

Une nouvelle fois, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent pour le dynamisme de notre commune, bénévoles des associations, commerçants et artisans... Je tiens aussi à remercier l'ensemble des agents communaux qui permettent, aux côtés des membres du conseil municipal, le bon fonctionnement de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été !

*Renaud Combaud
Maire d'Aigre*

Compte-rendu du 2 décembre 2022

Guillaume Denis est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2022
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Bar-restaurant « La Cagouille » à Villejésus : point sur le projet de réouverture, les travaux et les subventions

Le Maire, la Maire-Adjointe et Dominique Hyvernaud font part des démarches effectuées concernant le bar-restaurant « La Cagouille ». Un rendez-vous a eu lieu sur site avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, nu-propiétaire.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour établir des devis pour des travaux : Electricité, plomberie, chauffage, climatisation, réfection de la toiture, bar. Une subvention a été demandée auprès du Conseil départemental au titre du « soutien au dernier commerce », des dossiers vont aussi être déposés auprès de l'Etat, du Conseil régional et des fonds européens.

Une cinquantaine de questionnaires ont été recueillis, dans le cadre de la démarche « 1000 Cafés ». Une réunion de présentation de retour des questionnaires aura lieu jeudi à 19 heures à Villejésus
Compte-tenu des spécificités du projet, le Conseil Municipal décide de recruter un maître d'œuvre sur ce projet.

Création du domicile groupé avec SOLIHA : avancement du projet et convention de partenariat (caution / sollicitation du « fonds friche »)

Faisant suite aux derniers échanges en conseil municipal, le Maire informe les membres du Conseil municipal que SOLIHA va convoquer les intervenants (artisans, bureau de contrôle...) à une réunion de préparation de chantier, en parallèle de la finalisation du montage financier.

L'augmentation du coût des travaux, considérant notamment le contexte inflationniste, conduit à un déficit d'opération qui s'élève aujourd'hui à 190 000 € TTC. Le Maire rappelle le montant global de l'opération qui s'élèverait à la somme de 1 200 000 €. SOLIHA va solliciter le « Fonds friche » auprès des services de l'Etat pour compenser ce montant ; le Maire a sollicité la Sous-Préfète à la Relance et la DDT à ce sujet. Il pourrait être pertinent, pour justifier d'une action globale, que ce soit la commune d'Aigre qui soit dépositaire, en partenariat avec SOLIHA.

Dans l'attente de la réponse pour le « Fonds friche », SOLIHA sollicite la possibilité que la commune garantisse cette somme, afin de pouvoir débiter le chantier dans les meilleurs délais. Une convention serait établie ; la somme ne serait versée par la commune que si aucune subvention ne pouvait être obtenue, et en fonction du bilan de l'opération. Le montant serait inscrit au budget 2023. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte (1 abstention) de verser un fonds de concours à SOLIHA en cas de non obtention de la subvention, et autorise le Maire à signer la convention avec SOLIHA.

Instruction des autorisations d'urbanisme : adhésion au service de la communauté de communes Cœur de Charente

Conformément à l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes pour délivrer les demandes d'autorisation d'urbanisme. De plus, conformément à l'article L422-8 du Code de l'Urbanisme, lorsque la commune fait partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants, le maire ne peut pas disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour assurer l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS).

C'est pourquoi la communauté de communes (CDC) a créé en 2017 un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit du sol « ADS », qui instruit à ce jour les demandes d'urbanisme pour le compte des 11 communes dotées d'un document d'urbanisme.

La commune d'Aigre est adhérente au service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes Cœur de Charente depuis le 1er avril 2017 pour la commune historique d'Aigre, et depuis le 1^{er} janvier 2019 pour la commune nouvelle d'Aigre. A ce jour, les communes adhérentes participent à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement (en fonction du nombre d'habitants). Le ratio à charge de la commune est de 0,22€/mois/habitant. Cela représente 4 271,52 € pour 2022.

La communauté de communes a arrêté son PLUi le 12 juillet 2022, en vue d'une approbation en avril 2023, après consultation des personnes publiques associées et enquête publique. Une fois le PLUi exécutoire, les 51 communes de Cœur de Charente seront tenues d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Il est donc proposé d'étendre le périmètre d'action du service mutualisé d'ADS à l'ensemble des 51 communes de Cœur de Charente, et il convient de déterminer les modalités de fonctionnement et de financement de ce service mutualisé, à savoir :

- Le service n'instruira plus les CUa (certificat d'urbanisme informatif) ;
- La CDC propose de toujours instruire les DIA (déclarations d'intention d'aliéner) ;
- Les communes et la communauté de communes assurent ensemble le financement du service, selon la clé de répartition suivante : 25% du coût à la charge de la communauté de communes, 75% du coût à la charge des communes ;
- La facturation serait faite à l'acte :

Nature des demandes	Sigle	Montant à facturer aux communes/acte Hypothèse 2 « sans CUa »	Montant à facturer aux communes/acte Hypothèse 4 « avec CUa »
Déclaration d'intention d'aliéner	DIA	35 € x 75%	34 € X 75 %
Certificat d'urbanisme informatif	CUa	-	34 € X 75 %
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUB	124 € x 75%	119 € X 75 %
Déclaration préalable de travaux	DP	124 € x 75%	119 € X 75 %
Permis de construire maison individuelle	PCMI	176 € x 75%	169 € X 75 %
Permis de construire autre (ERP, agricole, entreprise...)	PC	229 € x 75%	220 € X 75 %
Permis d'aménager	PA	353 € x 75%	339 € X 75 %
Permis de démolir	PD	88 € x 75%	85 € X 75 %

Les communes qui souhaitent confier l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme et DIA devront délibérer sur la base des conditions d'adhésion précitées au plus tard le 1er février 2023, afin que la communauté de communes dimensionne le service en conséquence.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au service ADS de la Communauté de Communes selon les modalités proposées, mais demande que les déclarations d'intention d'aliéner (relatives au droit de préemption urbain) soient instruites par la commune.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Information sur les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville

Les travaux ont débuté le mercredi 2 novembre. La Sté ROBIN a créé l'ouverture dans le plancher du grenier pour le passage de l'ascenseur. La société AMS termine au 2 décembre le montage de l'ascenseur jusqu'au 2^e étage. L'entreprise SYLVESTRE interviendra ensuite pour la modification du système de chauffage.

Le Maire rappelle le coût de l'opération qui s'élève à la somme de 85 509€ HT. Une subvention de 28 000 € est accordée par le département et la somme de 32 000 € par l'Etat dans le cadre de la DETR et DSIL. Les travaux de maçonnerie sont réalisés par l'entreprise ROBIN, l'électricité chauffage par l'entreprise SYLVESTRE.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) – assainissement collectif et non-collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif. Celui-ci a été adopté par la communauté de communes Cœur de Charente en octobre 2022.

Ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Maire fait le rappel de quelques chiffres :

- Assainissement collectif : 746 abonnés sur Aigre. 61 000 m3 facturés.
- Assainissement non collectif : 718 habitants pour 359 branchements. 42 branchements non conformes.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Rouillac débute l'étude de l'assainissement collectif sur Aizet.

Information sur la campagne d'inspection des réseaux d'assainissement

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une campagne d'inspection des réseaux d'assainissement doit être menée sur la commune historique d'Aigre, conformément aux obligations réglementaires. Celle-ci sera effectuée sous le contrôle de la CDC Cœur de Charente qui exerce cette compétence.

AFFAIRES SCOLAIRES

Information sur les échanges avec l'Education nationale concernant l'organisation scolaire du Pays d'Aigre

Le Maire fait part des échanges avec les élus du Pays d'Aigre et le DASEN.

Le Maire et la Maire-Adjointe évoquent la situation du SIVOS Fouqueure-Tusson-Bessé-Villejésus.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation compliquée sur les communes de Marcillac, Ambérac, La Chapelle.

La Commune d'Aigre pourrait demander son retrait du SIVOS de Fouqueure. 5 enfants d'Aigre y sont scolarisés actuellement

Voyages scolaires : Demandes de subvention (collège d'Aigre, école privée de Villefagnan)

Le collège d'Aigre, organise trois séjours scolaires :

- Pour les 5^e : séjour en Bretagne du 15 au 17 mai 2023 (18 enfants d'Aigre)

Coût demandé aux familles : 195 euros

- Pour les 4^e : séjour à la neige du 29 janvier au 3 février 2023 (11 enfants d'Aigre)

Coût demandé aux familles : 226 euros

- Pour les 3^e + 4^e LCE : séjour en Espagne (16 enfants d'Aigre)

Coût demandé aux familles de 3^e : 275 euros

Coût demandé aux familles de 4^e LCE : 200 euros

Le Maire propose de verser une subvention, d'un montant à déterminer, par enfant concerné.

Le Maire fait part d'une sollicitation d'une famille de Villejésus, pour une subvention pour un voyage organisé par l'école privé de Villefagnan. Le Maire propose de verser une subvention, d'un montant à déterminer, par enfant concerné.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 50 € par enfant.

En ce qui concerne la demande l'école privée de Villefagnan, le Conseil Municipal accepte (à 3 voix contre et 1 abstention) de verser 50 € par enfant.

Reversement des salaires du service de restauration scolaire (Budget annexe Caisse des écoles) à la commune (Budget principal)

Le Maire rappelle que le budget communal fait l'avance des salaires des agents du service de restauration (cuisinier, aide-cuisine et CDD pour remplacements). Le budget annexe de la Caisse des écoles reverse annuellement les salaires au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les écritures comptables afférentes.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Devenir du bâtiment de l'ancienne Caserne des pompiers (rue du Pont Raymond) et travaux de toiture

Le Maire fait part de la sollicitation de l'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Aigre, pour occuper le bâtiment de l'ancienne Caserne des pompiers. Le Conseil municipal donne son accord pour étudier le projet, mais souhaite que soient présentés des éléments concrets des travaux envisagés.

Le Maire fait part aux élus des travaux nécessaires, pour la toiture et pour l'aménagement du bâtiment. Il est suggéré de voir le financement par le département (20 à 40 % de 70000 €) sur un programme global de toitures (logements de Villejésus, école élémentaire.....).

Demandes de subvention : Jeunesse et Loisirs (annulation du feu d'artifice) et Amicale des Sapeurs-pompiers d'Aigre (organisation du Congrès départemental)

Le Maire présente deux demandes de subvention :

- L'association Jeunesse et Loisirs, en lien avec l'annulation du feu d'artifice. Le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'Association jeunesse et loisirs la somme de 1209 € au lieu de 4 000 € inscrite au budget 2022 pour le feu d'artifice. Accord à l'unanimité
- L'Amicale des Sapeurs-pompiers d'Aigre, pour l'organisation du Congrès départemental. A voir au BP 2023. La Communauté de Communes versera la somme de 1 000 €. Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 1000 €. Accord avec 1 Abstention.

Les sommes correspondantes seront inscrites au BP 2023.

Partenariat avec le collège d'Aigre et le Lions Club pour la pose de panneaux sur les places de stationnement PMR

Le Maire rappelle l'initiative des collégiens, en faveur de l'accessibilité des espaces publics. Il est proposé de concrétiser cette action par la pose de panneaux sur les places de stationnement PMR « Si tu prends ma place, prends mon handicap ».

Le Lions Club a donné son accord pour un partenariat.

Le devis d'AG GRAFIK est de 618 € TTC, les 3 logos y seront portés : Lions Club, Commune d'Aigre et Collège d'Aigre. Le lions club prend à sa charge 259 €. Le collège finance à hauteur de 100 € et la commune d'Aigre pourrait verser la somme de 259 €.

Accord du Conseil Municipal. Le versement de la subvention se fera sur l'exercice 2023.

Repas des aînés : Recouvrement des repas payants

Le repas des aînés a eu lieu le 20 novembre dernier. Les accompagnants de moins de 65 ans payent leur repas au prix de 30 € (7 personnes payantes, soit la somme de 210 €).

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à encaisser la somme de 210 € au compte 7788 du budget communal. Accord à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Décision modificative budgétaire

La proposition de décision modificative et de virements de crédits est présentée aux élus. Sur le budget principal, elle permet de compléter les crédits pour les charges de personnel, et pour divers investissements.

Sur le budget de la Caisse des écoles, il s'agit de régulariser certains titres de paiement émis envers les familles (demande de la Trésorerie pour faire apparaître un seul nom au lieu de deux sur les factures).

Accord du Conseil municipal.

Emprunt pour l'aménagement des abords de l'église : présentation des offres

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'église, il a été prévu de réaliser un emprunt. Plusieurs organismes bancaires ont été consultés.

Le Maire et le Maire-Adjoint proposent de retenir l'offre du Crédit Agricole, à taux fixe sur 12 ans. Accord du Conseil Municipal.

Point sur l'impact de la crise énergétique

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal sur les modifications d'éclairage public.

Il présente les répercussions connues à ce jour de la crise énergétique sur le budget communal. Une réunion dédiée sera organisée.

Taxe d'aménagement : partage entre les communes et l'intercommunalité ; détermination du taux de la taxe d'aménagement

L'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2022 de finances pour 2022 rend obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement.

Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, des compétences de la communauté de communes, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est proposé que 100 % du produit de la taxe d'aménagement perçu au titre des opérations de construction implantées dans les ZAE communautaire soit reversé par les communes concernées à l'EPCI (c'est-à-dire dans le périmètre de la ZAE de Villejésus pour la commune d'Aigre), conformément à la part des charges d'équipements publics assumée par l'EPCI dans les ZAE. La commune conserverait la taxe d'aménagement dans les autres cas.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reverser à la Communauté de Communes Cœurs de Charente, les taxes d'aménagement des futures entreprises sur la ZAE de Villejésus puisqu'elle assume la charge des équipements publics au sein des 8 ZAE communautaires. Il est précisé que ce reversement n'aura lieu que si l'ensemble des communes concernées l'accepte.

Il convient également de régulariser le taux de taxe d'aménagement sur la commune nouvelle. Celui-ci était précédemment fixé à 0% à Villejésus (commune au Règlement national d'urbanisme) et 1% à Aigre (commune dotée d'un Plan local d'urbanisme).

Or, dans le cadre d'une fusion où une partie du territoire est couverte par un taux d'urbanisme, les secteurs de taux à 0% sont illégaux à partir de la deuxième année d'existence de la commune nouvelle.

Il convient donc de définir un taux pour la commune nouvelle, qui peut être entre 1% et 5%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'uniformiser le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sur tout le territoire communal.

Modification des tarifs de la restauration scolaire

Le Maire rappelle les tarifs de la restauration scolaire actuellement en vigueur.

- 2,67€ le repas pour les enfants des communes participantes.
- 3,87 € le repas pour les enfants des communes non participantes et les stagiaires.
- 4,20 € le repas pour les instituteurs.

Le Conseil Municipal, considérant l'augmentation des coûts des matières premières, décide d'augmenter les tarifs de cantine de 5 % à compter du 1er janvier 2023 soit :

- 2,80€ le repas pour les enfants des communes participantes et les stagiaires.
- 4.05 € le repas pour les enfants des communes non participantes.
- 4,40 € le repas pour les instituteurs.

Intégration de travaux en régie : WC publics de Villejésus

Le Maire rappelle que les WC publics de Villejésus ont été rénovés en régie et sont entièrement terminés :

- Montant des matériaux 11 458.73 € TTC.
- Montant de la main d'œuvre 10 259.60 €.
- Coût total 21 718.33 € TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer les écritures comptables utiles à l'intégration des travaux en régie énumérés ci-dessus.

Accord du Conseil Municipal.

Travaux en régie 2023 : réhabilitation du logement communal 1A rue Froide ; réhabilitation de l'atelier des services techniques et création d'une voie d'accès

Le Maire propose de créer une opération de travaux en régie pour les travaux de réhabilitation du deuxième logement du bâtiment de l'ancienne trésorerie (1A rue Froide). Le compteur électrique a été posé. Le compteur d'eau sera posé prochainement.

Il est également proposé de créer une opération pour la réhabilitation de l'atelier des services techniques. Des devis seront demandés à des entreprises pour la création de la voie d'accès, et les crédits seront inscrits au budget 2023.

Ces écritures comptables permettent de comptabiliser ensuite les factures et le temps passé par les agents comme travaux en régie, qui sont ensuite imputés en section d'investissement. Les crédits devront être inscrits au budget 2023. Le Conseil accepte de créer les deux opérations de travaux en régie : « réhabilitation logement trésorerie » et « réhabilitation atelier communal ».

Achat de la parcelle AH 653 (Les Orgougnés)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les négociations en cours avec les propriétaires des terrains situés aux Orgougnés pour la création d'un chemin de randonnées dans le cadre du PDIPR.

A la suite d'échanges avec les élus, Monsieur et Madame Larue proposent de vendre la parcelle de jardin AH 653 d'une surface de 1 114 m² pour 600 €.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir la parcelle de Monsieur et Madame Larue pour la somme de 600 € et autorise le Maire à signer l'acte administratif.

Approbation de la vente de la parcelle AK 273 (Résidence des Oiseaux)

Le Maire fait part de la sollicitation de Maître Bégeault-Bazire, qui doit recueillir l'avis de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle AK 273 (Résidence des Oiseaux) par les conjoints Petit à M^{me} Roustai et M. Blancant. Avis favorable du Conseil Municipal.

Recensement de la longueur de voirie et intégration de parcelles au domaine public communal

Dans le cadre de la préparation de la répartition de la DGF, la commune doit communiquer sa longueur de voirie en mètres linéaires (article L. 2334-22 du code général des collectivités territoriales). Tout changement de longueur de voirie doit être justifié par une délibération du conseil municipal. Conformément à l'article R. 2334-6 du CGCT «les données à prendre en compte s'apprécient au 1er janvier de l'année précédant l'exercice au titre duquel est faite la répartition». Par conséquent, pour la répartition de la DGF, au titre de l'exercice 2024, ne seront retenues que les délibérations adoptées jusqu'au 1er janvier 2023 inclus.

Le Maire rappelle le travail effectué pour la mise à jour du tableau de classement de la voirie, et propose de délibérer pour recenser la longueur de la voirie communale. Accord du Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles AL 114 (route de Mons), AH 957 et AH 1030 (parking de la rue du Pont Raymond), AH 246, AH 247 et AH 249 (parking de la rue de l'Eglise) ont été classées au domaine public par le service du cadastre. Ces parcelles d'une surface totale de 2 811 m² seront incorporées au domaine public communal.

Dénomination de voies publiques

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies lorsque celles-ci sont communales. Le Maire propose la création d'un groupe de travail à ce sujet, pour des voies qui ne disposent pas d'une dénomination actuellement.

Il informe par ailleurs de la nécessité de donner un nom à la voie qui va être créée pour relier l'atelier des services techniques depuis la route de Saint-Fraigne. Le Conseil Municipal décide de nommer la voie qui rejoindra l'atelier communal « Rue de la distillerie ».

Le Maire fait part des difficultés pour la dénomination de certaines rues. Il donne lecture du courrier de M. Kichou. Une commission est composée afin d'étudier les problèmes de dénomination trop ressemblante de certaines rues, ce qui pose des problèmes au secours, aux livraisons : sont membres Renaud Combaud, Hugues Clément, Christian Mégret, Emilie Roux et Olivier Geoffrion.

Créances éteintes

A la suite du refus d'admettre les créances éteintes, la Comptable a adressé un message au Maire pour rappeler que « les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action de recouvrement ». Elle indique que « les titres seront toujours en reste à recouvrer, ce qui fausse aussi le résultat budgétaire puisqu'ils sont pris en charge mais ne seront jamais recouverts ».

Le Conseil Municipal accepte (1 abstention) d'admettre en créances éteintes la somme de 1419.40€.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Carole Dutriaux a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Elle adressera prochainement sa lettre au Maire. Pierre Guyot (suivant de la liste « Unissons nos forces ») deviendra membre du Conseil municipal.

✓ La Commune d'Aigre est labellisée 2^e fleur au concours Villes et Villages fleuris. Le Maire remercie Brigitte Fouré, Christophe Tiphonnet, Benoît Tardy et l'ensemble des agents.

- ✓ La Commune d'Aigre a remporté la labellisation « Ville prudente ». Le Maire remercie Emilie Roux, Christophe Tiphonnet et les agents communaux
- ✓ A la suite de la parution dans le journal de l'article concernant la collection Mémoires d'Escargot, et de la prise de contact entre le Maire et M. Cussaguet (Président de l'association locale de Saint-Claud), la commune de Saint-Claud accepte la donation.
- ✓ Le bâtiment de la Boulangerie « Baguette gourmande » devrait être acheté par la SAEML Territoires Charentes, qui fait du portage foncier, afin de mettre en œuvre un programme de travaux. La SAEML est également en lien avec le propriétaire du bâtiment du commerce « Le panier du coin ».
- ✓ Le Maire informe les élus du renouvellement de la convention avec la DDT pour le conventionnement des logements communaux, rue du petit Mairat à Villejésus.
- ✓ L'Espace France Services ouvrira prochainement. Bastien Orgé a suivi la formation d'animateur Espace France Services. L'espace sera ouvert le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée, le vendredi matin et le samedi matin.
- ✓ Après avoir fait le point sur la fréquentation du secrétariat de Mairie de Villejésus, et considérant le coût de l'ouverture ainsi que la difficulté liée au fait qu'il y ait un agent isolé, les horaires sont modifiés : ouverture le lundi après-midi et le jeudi après-midi.
- ✓ Un nouvel arrêté de péril va être pris pour le bâtiment Badenhorst (9 rue des Ponts). Le Maire a rendez-vous avec la DDT pour faire le point sur les dossiers en cours.
- ✓ Des réparations ont été faites sur le parafroudre de l'église d'Aigre (700€).
- ✓ Une réunion de calage a eu lieu pour lancer les travaux d'aménagement des abords de l'église. Ils devraient se dérouler du 9 janvier au 3 mai. Le 4 janvier se déroulera une réunion publique avec les riverains.
- ✓ La commune est toujours en attente de la livraison du mobilier urbain par la société « La charentaise du bois ».
- ✓ Pour la végétalisation des cimetières, le Maire informe le Conseil municipal que le coût est pris en charge par le Pays du Ruffécois.
- ✓ A la suite de la réunion du groupe de travail sur la sécurisation des abords des écoles, plusieurs pistes ont été envisagées, et des courriers ont été envoyés aux parents.
- ✓ Le Maire et la Maire déléguée font part de la sollicitation de l'association qui souhaite organiser le « Rallye terre de Charente 2024 ». Avis réservé des membres du Conseil municipal (difficultés d'organisations)
- ✓ Le Maire présente la sollicitation de la troupe de théâtre pour la mise à disposition de l'ancienne salle de classe dans le cadre des répétitions. Ils souhaitent la privatiser durant 6 mois. Avis défavorable du Conseil municipal.
- ✓ Le Maire a rencontré les Présidents des deux clubs des aînés : depuis le 1er décembre, ils se réunissent au même endroit (salle associative de Villejésus).
- ✓ Renaud Combaud a sollicité le SMABACAB pour organiser un événement sur les 40 ans des inondations. Cela serait l'occasion de valoriser les actions mises en œuvre pour la prévention des inondations. Avis favorable du Conseil municipal.

- ✓ Le Maire informe de la démission de Coline Tabutaud, agent qui était en disponibilité. Il précise que les indemnités chômage des agents qui démissionnent sont à assumer par la commune au bout de 4 mois, sous réserve de remplir les conditions.
- ✓ La commune est propriétaire de l'ancien garage qui appartenait à M. Petit à Saint-Mexant (achat à l'euro symbolique pour aménager le secteur).
- ✓ Le Maire informe les élus des subventions obtenues par la commune : 4000€ pour la mise en place du dispositif de recueil des titres d'identité, 1500€ pour les acquisitions aux Orgougnès, 4100€ pour le Centre de vaccination, 35000 € pour la sécurisation du carrefour de La Prise et l'étude pour des aménagements cyclables.
- ✓ Le 21 juillet 2023 aura lieu le marché des producteurs.
- ✓ Les Allemands seront accueillis dans le cadre du jumelage, du 29 juillet au 5 août 2023. Il conviendra de voir la salle réservée pour cette semaine (Aigre ou Villejésus). Le Maire informe les élus qu'il n'y a plus d'enseignement d'allemand au collège.
- ✓ Le Maire fait part des difficultés avec deux familles propriétaires de chiens au Redour. Des signalements ont été faits. Le Maire et la Maire déléguée informent avoir reçu des menaces personnelles ; une plainte a été déposée.
- ✓ Le Maire donne le calendrier des événements à venir (Marché de Noël et Téléthon, repas de Noël à la cantine scolaire, Noël des enfants, pot de fin d'année personnel et Conseil Municipal, vœux à la population...).
- ✓ Le Maire présente les dons de Maryse Santo Thomas (photos anciennes de la commune) et de Michel Trainaud (drapeau de l'Harmonie Sainte Cécile d'Aigre). Les élus remercient chaleureusement les donateurs.
- ✓ Christian Mégret demande où en est le projet de Lotissement Valtaud. Le Maire informe les élus que les fouilles archéologiques préventives auront lieu le 16 janvier.
- ✓ Tanguy Gaillard informe qu'il a sollicité des devis pour une analyse du bâtiment de la salle des fêtes d'Aigre.

Compte-rendu du 13 janvier 2023

Brigitte Fouré est désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle qu'il a souhaité organiser cette réunion exceptionnelle du Conseil municipal, afin de faire le point sur la crise énergétique et ses répercussions pour la commune.

Crise énergétique et économies d'énergie

Le Maire rappelle l'état des lieux des consommations énergétiques en 2022 pour la commune d'Aigre :

- Environ 15 000€ annuels pour le gaz, pour le chauffage de l'école élémentaire et de la restauration scolaire ;
- Environ 55 à 65 000€ annuels pour l'électricité, répartis pour moitié entre l'éclairage public et l'électricité des bâtiments communaux.

Le Maire communique aux élus la hausse des tarifs annoncés pour le gaz (mode de chauffage de l'école) et l'électricité par le SDEG dans le cadre du groupement de commande :

- Multiplication par 2,5 du tarif du gaz ;
- Multiplication par 9 du tarif de l'électricité (la commune n'est pas éligible au tarif réglementé de vente) pour le tarif C5 (ce qui concerne la totalité des bâtiments, sauf l'église d'Aigre qui est en « tarif jaune »).

Les élus disent leur inquiétude face à cette hausse.

Il est compliqué de se projeter sur 2023 car la facture payée comprend différents paramètres : fourniture de l'énergie, consommation, taxes, etc... Une première simulation du SDEG indique que la facture d'électricité pourrait passer, pour 2023, à 170 000€ environ, sur la base des consommations 2022. La commune pourrait bénéficier de l'amortisseur électrique, soit une réduction de la facture espérée de 40 000€ environ d'après les simulations.

Il est précisé que le SDEG n'augmentera pas le montant de sa cotisation pour 2023.

Le Maire informe les élus que l'article 14 de la loi de finances rectificative 2022, complété par le décret n°2022-1314 du 13 octobre 2022, prévoit un dispositif de soutien budgétaire pour accompagner les communes les plus impactées en 2022 par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie et d'alimentation, ainsi que par la revalorisation du point d'indice. Notre commune pourrait être éligible à ce dispositif en 2023, pour un montant estimé de 31 348€.

Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un « Fonds Vert » pour accompagner les investissements des collectivités en faveur des économies d'énergie. Nous pourrions notamment déposer un dossier « Fonds friche » pour la création du domicile groupé pour personnes âgées. Ce Fonds devrait aussi accompagner les collectivités dans le passage au LED.

Point sur l'éclairage public

Le Maire fait un bilan de l'éclairage public sur la commune : il y a 4 607 points lumineux, pour un temps d'allumage moyen de 2099h. La consommation annuelle est de 126 000 kWh.

Il rappelle les décisions prises :

- Diminution des temps d'allumage
 - Auparavant : extinction de 0h30 à 5h30 (Aigre) / 23h30 à 6h (Villejésus)
 - Depuis décembre 2022 : extinction de 22h à 6h30

- Déconnexion de 31 points lumineux (effectif depuis décembre 2022) - Coût : 540€
- Demande de dépose de 31 points lumineux
 - Devis signé pour 4 points lumineux (monument aux morts d'Aigre) - Coût : 133€
 - En attente des autres devis
- Demande d'étude pour passage au LED (réponse SDEG : en attente « Fonds Vert »)
- Remplacement d'une horloge mécanique par une horloge astronomique pour la commande « La Prise » (devis signé) - Coût : 280€
- Transfert des points lumineux de la ZAE de Villejésus à la CDC Cœur de Charente (demande au SDEG en décembre 2022)

Les élus prennent plusieurs décisions concernant l'éclairage public :

- Extinction totale de l'éclairage public du 1^{er} juin au 31 août
- Abandon du projet d'éclairage du rond-point de la ZAE de Villejésus
- Demandes à venir :
 - Accord du Conseil municipal pour le Stade de foot (parking + terrain d'entraînement) avec devis à revoir auprès du SDEG et d'autres entreprises .
 - Abords des églises d'Aigre.
- Autres points lumineux à déconnecter/déposer : un recensement sera fait par les élus.

Point sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux

Le Maire présente aux élus les données de consommation des bâtiments communaux.

Il rappelle les décisions prises à ce jour :

- Rénovation énergétique de la Mairie
- Accueil du club des aînés d'Aigre à Villejésus
- Diminution d'une demi-journée d'ouverture du secrétariat de Mairie de Villejésus
- Suppression de néons au secrétariat de Mairie

Après échanges, plusieurs suggestions sont faites :

- Modification des tarifs de location des salles des fêtes :

	Salles des fêtes (Aigre ou Villejésus)		Salles annexes (Aigre ou Villejésus)		Parc des Charmilles	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Lotos	100	300				
Autres manifestations	75	200	30	60	50	100
Caution	300					

Réunion avec les présidents d'associations, concernant la mise à disposition des salles communales pour les associations.

- Modification de la puissance des compteurs.
- Demande de prise en charge par le Diocèse du compteur de l'église d'Aigre, et passage en « tarif bleu ».

Travaux de rénovation énergétique

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté en 2020 un plan de travaux pour la rénovation énergétique de la Mairie d'Aigre, bâtiment le plus consommateur en énergie. Des subventions de l'Etat et du Conseil départemental ont été obtenues, permettant de couvrir deux tiers des dépenses (estimées à environ 100 000€). Les travaux sont en cours.

Pour les principaux travaux de rénovation énergétique à venir, les élus décident de prioriser la salle des fêtes de Villejésus et l'école élémentaire d'Aigre. La rénovation/reconstruction des vestiaires du foot d'Aigre sera aussi à étudier de nouveau.

En complément, les travaux utiles sur l'ensemble des bâtiments communaux seront étudiés, en tenant compte également de la charge de travail des agents et de la capacité budgétaire de la commune.

Possibilité d'un délestage et adaptation du plan communal de sauvegarde

Le 14 septembre 2022, RTE a présenté son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023. Cette année, la période de vigilance s'étend d'octobre 2022 à mars 2023. Si le système électrique est très tendu sur la période, le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu. Ce risque amènerait Enedis à agir à la demande de RTE et des pouvoirs publics afin de mettre techniquement en œuvre des opérations de coupures localisées, temporaires et maîtrisées directement sur le réseau électrique moyenne tension. En cas de déclenchement du dispositif de coupures exceptionnelles, les clients pourraient être coupés deux heures environ, dans des plages horaires correspondant aux pics de consommation du pays (8 h - 13 h et 18 h - 20 h avec, sur cette plage si la situation l'exige, des coupures un peu plus tôt et/ou étendues au-delà de 20 h).

Le Maire indique avoir pris contact avec les principaux acteurs concernés (EHPAD, supermarchés) pour les sensibiliser à cette possibilité.

Une mise à jour de la liste des personnes vulnérables sera effectuée.

Le Maire informe les élus de la nécessité d'adapter le Plan communal de sauvegarde à ce nouveau risque. Le document est en cours de mise à jour, à la suite de l'installation de la nouvelle municipalité, pour tenir compte de la création de la commune nouvelle.

Un courrier de la Préfecture rappelle l'obligation d'adopter le Plan communal de sauvegarde dans les deux ans à venir.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part des échanges en cours avec les élus du secteur d'Aigre et l'Education nationale, concernant la carte scolaire. Il est rappelé que la commune ne souhaite pas « centraliser » toutes les écoles, et que les élus sont attachés à un maillage sur l'ensemble du territoire.

Compte-rendu du 3 Février 2023

Brigitte Fouré est désignée secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 2 décembre 2022 et du 13 janvier 2023

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Installation de M. Pierre Guyot au sein du Conseil municipal : mise à jour du tableau du Conseil municipal & modification des représentants dans les commissions et organismes extérieurs

Conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, le Maire informe les élus de la démission, pour raisons personnelles, de Madame Carole Dutriaux de son mandat de conseillère municipale, à compter du 5 décembre 2022. L'article L.270 du Code électoral dispose que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Le Maire procède à l'installation de Pierre Guyot, premier candidat non-élu de la liste « Unissons nos forces » aux élections municipales de 2020, en tant que conseiller municipal. Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale. Le tableau du Conseil municipal est mis à jour.

Plusieurs désignations sont à mettre à jour :

- Guillaume Denis est désigné suppléant au Conseil d'administration du collège d'Aigre ;
- Nicole Delusset est désignée en tant que membre du Centre communal d'action sociale ;
- Pierre Guyot intègre la commission « Cadre de vie ».

ATTRACTIVITÉ

Bar-restaurant « La Cagouille » à Villejésus : choix à la suite de la consultation pour une missions de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée

La municipalité souhaite favoriser la réouverture du bar-restaurant « La Cagouille », dernier commerce du cœur de bourg de la commune de Villejésus, en créant un multiple rural qui répondra aux besoins de la population. Lors du conseil municipal de décembre 2022, les élus ont approuvé le lancement de travaux pour permettre la réouverture de ce commerce, en s'appuyant sur une équipe de maîtrise d'œuvre. Trois architectes ont été consultés : Nicolas Genaud, Anne-Sophie Pinganaud, Ann-Luz Thebaud.

Le Maire présente le résultat de la consultation : une seule offre a été déposée par Anne-Sophie Pinganaud, pour un montant de 27 220,40 € TTC. Les deux autres architectes consultés n'ont pas répondu à l'offre. Le Maire précise qu'Anne-Sophie Pinganaud avait été retenue par la Communauté de Communes Cœur de Charente pour l'aménagement de la bibliothèque intercommunale à Aigre, et que son travail a donné entière satisfaction.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Anne-Sophie Pinganaud. Accord du Conseil Municipal.

Présentation de l'étude de l'appareil commercial de la ville d'Aigre (CCI)

Le Maire rappelle qu'une étude de l'appareil commercial d'Aigre a été menée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), à l'initiative de la commune et de la communauté de communes. Les commerçants et les consommateurs ont été consultés pour cette étude.

Le Maire présente la synthèse et les préconisations de l'étude. Il précise que la présentation a été faite aux commerçants lors de l'AG du 31 janvier 2023.

Le diaporama de présentation de l'étude est mis à disposition du Conseil Municipal.

Transferts de propriété

Transfert des biens des communes historiques à la commune nouvelle

Du fait de la création de la commune nouvelle, les biens qui faisaient partie du patrimoine des communes historiques sont transférés dans le patrimoine de la commune nouvelle. Ces transferts doivent obligatoirement être publiés au fichier immobilier, en application des dispositions de l'article 28 du décret du 4 janvier 1955. Les transferts de biens doivent être constatés dans un acte

Le Maire sollicite l'accord pour procéder à ce transfert par acte administratif pour l'ensemble des biens des communes historiques ; la commune étant représentée à l'acte par la Première Adjointe.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Division parcellaire et mise à jour du cadastre – place Fahrenkrug

A la suite des travaux menés dans les années 2010 pour l'aménagement de la rue du Renclos et de la Place Fahrenkrug, il convient de mettre à jour le cadastre. Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour faire procéder au bornage et aux transferts de propriété entre la commune d'Aigre, la communauté de communes Cœur de Charente, le SIVOS de l'école maternelle d'Aigre et le SDEG.

Les frais de bornage seront répartis 50/50 entre la commune et la Communauté de Communes. Accord du Conseil Municipal.

Situation des parcelles 411 D 43, 411 D 59, 411 D 81 (ancienne voie du Petit Mairat – Le Redour)

La commune historique de Villejésus a acheté en 2017 au Conseil départemental certaines parcelles de l'ancienne voie ferrée «Le Petit Mairat». La municipalité de Villejésus avait donné son accord pour la réalisation d'une voie verte, à la demande du Conseil départemental.

A ce jour, les parcelles sont occupées par les propriétaires riverains et ont été clôturées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas créer la voie verte initialement prévue, et de vendre les parcelles énumérées ci-dessus aux riverains, au prix défini par la SAFER pour la terre agricole qui est de 6460€/ha.

Proposition d'échange de parcelles ZB 209 (commune de Marcillac-Lanville), 411 ZM 95 et 411 ZM 96 contre la parcelle AI 3

Le Maire informe les élus que M. Jérôme Coussot est fermier de plusieurs parcelles appartenant à la commune (issues de la succession de Madame Brejasson) : parcelles ZB 209 (commune de Marcillac-Lanville), 411 ZM 95 et 411 ZM 96 (Villejésus).

Il propose d'échanger ces parcelles contre la parcelle AI 3 (située à côté de l'ancien cimetière d'Aigre) à M. Jérôme Coussot. M. Jérôme Coussot est favorable à cet échange.

Accord du Conseil Municipal.

Fermage avec M. Jérôme COUSSOT

Le Maire rappelle que M. Jérôme Coussot est fermier de plusieurs parcelles appartenant à la commune (cf. point ci-dessus).

Les fermages n'ont pas été encaissés par la commune depuis son accession à la propriété, en 2018. Le Maire propose au Conseil municipal d'encaisser les fermages des années 2018 à 2022, au vu de la facture récapitulative établie par la commune d'Aigre et conformément à l'indice national annuel des fermages, pour un montant total de 347,17€.

Accord du Conseil Municipal.

Chemin de Crève-Cœur (Consorts REVEILLAUD)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'affaire opposant la commune d'Aigre aux consorts Reveillaud, concernant la situation du chemin de Crève-Cœur. L'avocate de la commune n'a jamais eu de réponse aux correspondances adressées à son confrère.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal. Les élus souhaitent que la municipalité se rapproche du service du Cadastre, et demande un bornage auprès d'un géomètre.

Ressources humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

A la suite de mouvements dans les effectifs de la commune, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Le Maire propose de supprimer les deux postes désormais inoccupés au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps complet au service technique de la commune (à la suite des départs de Cédric Varlet et Laurent Duroure). Un poste d'adjoint technique territorial a été créé le 1er janvier 2023 pour la nomination de Robin Doyen en tant que fonctionnaire stagiaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture, le 30 janvier dernier, du dispositif de recueil des titres d'identité et précise qu'en quelques jours 100 dossiers ont été enregistrés pour les cartes d'identité et 17 pour les passeports. Alexandra Goremchem (emploi aidé au chantier d'insertion de Mansle et en stage pour 3 semaines à la Mairie) a pu participer à la formation en même temps que les agents sur les titres d'identité. Le Maire propose de recruter un contrat PEC de 26 heures hebdomadaire qui serait affecté à la délivrance des titres d'identité et propose de retenir la candidature d'Alexandra Goremchem. Le chantier d'insertion de Mansle accepte d'interrompre son contrat qui se terminait en juin 2023.

Le Maire propose de ne pas recruter de VTA (volontaire territorial en administration) pour l'instant, compte-tenu du recrutement précité.

Accord du Conseil Municipal pour ces propositions et la mise à jour du tableau des effectifs.

Mise à jour du RIFSEEP

Dans la fonction publique, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est le régime indemnitaire de référence. Celui-ci avait été institué dans chacune des communes historiques ; il convient de prendre une nouvelle délibération pour adopter le RIFSEEP au sein de la commune nouvelle d'Aigre.

Le Maire propose également d'accorder à chaque agent par arrêté le CIA (complément indemnitaire annuel) ; la possibilité avait été laissée dans les délibérations des communes historiques. Le montant n'avait pas été fixé.

Accord du Conseil Municipal pour l'uniformisation du RIFSEEP sur la commune nouvelle et le versement d'un CIA annuel de 300 € par agent (à verser en fonction de l'entretien annuel, et à proratiser en fonction du temps de travail).

Pose d'une caméra de vidéoprotection à l'Espace France Services

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur l'installation d'une caméra de vidéoprotection au sein de l'Espace France Services. Un devis a été établi pour un montant de 362€.

Avis favorable du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Les travaux d'aménagement du domicile groupé avec SOLIHA ont débuté.
- ✓ La Sainte-Barbe aura lieu à la salle des fêtes d'Aigre le 25 février à 19 heures.
- ✓ Randonnée VTT et marche organisée par l'Association « Vélo vert du Pays d'Aigre » le dimanche 19 mars. Départ de Tusson.
- ✓ Réservation de la salle des fêtes d'Aigre le 27 avril prochain, par l'association France Patchwork Charente pour une journée de l'amitié, qui pourrait voir naître une association dédiée au patchwork. Le Maire propose que la Salle des fêtes soit gratuite pour cet évènement. Accord du Conseil Municipal.
- ✓ Le foyer socio-éducatif du collège d'Aigre souhaite utiliser la salle des fêtes d'Aigre le 28 avril prochain afin d'organiser un bal de printemps pour les élèves du collège. Accord du conseil Municipal.
- ✓ Histoires du Pays d'Aigre sollicite, le 29 avril, la salle des fêtes d'Aigre pour une pièce de théâtre à propos des exilés espagnols. Accord du Conseil municipal.
- ✓ Les services de l'Education Nationale demandent aux collectivités de fournir un DTA (Dossier technique amiante) pour les établissements scolaires construits avant le 1er juillet 1997. Pour l'école élémentaire, la mission est confiée à Charente Expertises.
- ✓ A la suite d'un incendie des projecteurs sous l'aire couverte, la CDC informe la commune que l'établissement est fermé au public en l'attente du remplacement des luminaires.
- ✓ Lors du conseil Communautaire du 15 décembre, le Maire a voté contre l'application d'une pénalité de 400% aux foyers non raccordés à l'assainissement non collectif dans le délai des deux ans réglementaires. Il a été suivi par une majorité des élus, cette pénalité ne sera donc pas appliquée. Elle aurait été particulièrement injuste pour les habitants de Villejésus. Il présente la hiérarchisation des travaux d'assainissement retenue par la communauté de communes : les travaux débiteront à Tusson en 2023-2024. L'extension du réseau au bourg de Villejésus est en deuxième position ; les études pourraient débiter en 2025.
- ✓ Le Maire présente les résultats du recensement de la population : 1615 habitants.
- ✓ Juliette Bruneau, Sous-Préfète de Confolens, est venue à Aigre pour un temps d'échange sur les évolutions possibles dans l'aménagement du futur terrain familial des gens du voyage à Bois Billon. Les élus municipaux ont rappelé les conditions fixées par la commune d'Aigre. Il souligne que les abords du terrain familial sont très sales. Le Maire a réprécisé que la commune ne prendrait pas en charge la réfection du chemin et la défense incendie.
- ✓ Le Maire-Adjoint en charge de l'Animation du territoire présente la demande de M. Trevor Lynn de Lupsault pour la mise à disposition d'une salle pour donner des cours de guitare. Accord du Conseil Municipal. Il lui sera proposé de louer l'ancienne salle de classe à Villejésus pour 10 € / séance.
- ✓ La commune a reçu le courrier de labellisation 2^e fleur au concours « villes et villages fleuris ». Il renouvelle ses félicitations aux élus et agents investis sur ce dossier. Brigitte Fouré se rendra à la remise des prix à Périgueux le 9 mars prochain.

- ✓ Le Maire présente les statistiques de fréquentation de l'Espace France Services : 190 usagers depuis l'ouverture le 3 janvier dernier soit plus de 7 personnes/jour. La convention de mise à disposition d'un agent de la DGFIP a été renouvelée avec l'Espace Arc en ciel de Mansle. Il est présent tous les mercredis et le jeudi pendant les périodes de vacances scolaires. Des discussions sont en cours pour accueillir des organismes. La MSA devrait tenir une permanence.
- ✓ Le Maire informe qu'à la suite d'une saisine par un ancien agent, l'étude de ses droits ARE (allocation pôle emploi) est en cours par le Centre de gestion.
- ✓ Le Maire informe de la mise en place du service minimum d'accueil à l'école élémentaire à l'occasion de la grève du 19 janvier dernier.
- ✓ La salle des fêtes d'Aigre sera mise à disposition gratuitement au Comité des échanges internationaux pour l'organisation du loto, puisque le Comité organise le jumelage pour le compte de la commune.
- ✓ Le Maire fait part des deux demandes d'emplacement sur le marché du jeudi pour des plats à emporter. Un accord a été donné à la boucherie de Verdille pour la vente de plats cuisinés. A voir pour un éventuel autre emplacement pour un commerçant supplémentaire.
- ✓ Le Maire présente les devis pour la création du chemin d'accès à l'atelier communal par la route départementale – Route de Saint-Fraigne. Les élus décident de retenir le devis du moins disant (Entreprise GARRAUD de Lupsault) d'un montant de 19 750€ HT.

Compte-rendu du 3 Mars 2023

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023

Le procès-verbal sera présenté à la réunion du Conseil Municipal du 7 avril

Un document budgétaire comprenant les comptes de gestion 2022, les comptes administratifs 2022 et les propositions de budgets 2023 est remis à chaque conseiller municipal. Le Maire présente les documents pour chacun des budgets. Il remercie les élus pour le travail effectué en commission, et les agents du service administratif pour leur implication. Il rappelle que le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) est voté par le conseil d'administration du CCAS.

VOTE DES COMPTES DE GESTION :

Les comptes de gestion (établis par la Trésorière) des budgets suivants sont présentés :

- Caisse des écoles (restauration scolaire)
- Cœur de Pays (aménagement de bourg d'Aigre dans les années 2000)
- Lotissement Le Renclos (tranche 1 terminée)
- Lotissement Valtaud (tranche 1 en projet)
- Budget principal

Caisse des écoles d'Aigre :

Dépenses de fonctionnement 2022 – prévisions 162 725.00 € - réalisations 115 580.88 €

Recettes de fonctionnement 2022 – prévisions 162 725.00 € - réalisations 104 898.71 €

Déficit de fonctionnement de l'exercice 10 682.17 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2022 : 48 342.57 €

Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 12 822.00 € - réalisations 3 806.40 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 12 822.00 € - réalisations 3 799.22 €

Déficit d'investissement de l'exercice 7.18 €

Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2022 : 813.85 €

Adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle le contexte 2022 : augmentation du prix des denrées due à l'inflation, et prestation effectuée par l'EPHAD Habrioux ainsi que le collège en l'absence ponctuelle de Philippe BRAS, chef de restauration. Le budget Caisse des écoles est transféré au budget communal à partir de 2023. Le service de restauration scolaire sera suivi en comptabilité analytique

Cœur de Pays :

Dépenses de fonctionnement 2022 – prévisions 0 € - réalisations 0 €

Recettes de fonctionnement 2022 – prévisions 0 € - réalisations 0 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 0 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2022 : 0 €

Dépenses d'investissement 2022 – prévisions 11 999.99 € - réalisations 0 €

Recettes d'investissement 2022 – prévisions 11 999.99 € – réalisations 11 999.99 €

Excédent d'investissement de l'exercice 11 999.99 €

Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2022 : 0 €

Adopté à l'unanimité.

Le budget est désormais dissout.

Lotissement Le Renclos :

Dépenses de fonctionnement 2022 – prévisions 2 535.00 € - réalisation 2 534.26€

Recettes de fonctionnement 2022 – prévisions 2 535.00 € - réalisation 2 534.26€

Dépenses d'investissement 2022 – prévisions 2 535.00 € - réalisation 0 €

Recettes d'investissement 2022 – prévisions 2 535.00 € - réalisation 2 534.26€

Adopté à l'unanimité.

Le budget est désormais dissout.

Lotissement Valtaud :

Dépenses de fonctionnement 2022 – prévisions 385 712.24€ - réalisation 69 997.39€

Recettes de fonctionnement 2022 – prévisions 385 712.24€ - réalisation 71 484.10€

Dépenses d'investissement 2022 – prévisions 388 425.00 € - réalisation 71 484.10€

Recettes d'investissement 2022 – prévisions 388 425.00 € - réalisation 64 881.57€

Adopté à l'unanimité.

Le Maire souligne que la vie du budget 2022 correspond à deux points :

- Le terrain a été intégré par avance remboursable au budget du lotissement via des écritures d'ordre comptables.
- Les dépenses réglées en 2022 correspondent aux acomptes de maîtrise d'œuvre et au bornage périmétrique.

Le marché de travaux sera lancé en 2023.

Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement 2022 – prévisions 1 914 378.73 € - réalisations 1 419 513.29€

Recettes de fonctionnement 2022 – prévisions 1 914 378.73 € - réalisations 1 666 869.26 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 247 355.97 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2022 : 619 321.57 €

Dépenses d'investissement 2022 – prévisions 1 576 083.51 € - réalisations 659 277.41 €

Recettes d'investissement 2022 – prévisions 1 576 083.51 € – réalisations 854 843.65 €

Excédent d'investissement de l'exercice 195 566.24 €

Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2022 : 4 479.73 €

Adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Les comptes administratifs présentés sont égaux aux comptes de gestion.

Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Tanguy Gaillard, Maire-Adjoint en charge des finances. Renaud Combaud, Maire en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

- Compte administratif de la caisse des écoles : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif Cœur de Pays : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du lotissement Le Renclos : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du lotissement Valtaud : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif Commune : Adopté à l'unanimité

VOTE DES AFFECTATIONS DE RÉSULTATS :

Caisse des écoles d'Aigre :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 d'un montant de 48 342.57 € est affecté au report de fonctionnement.

Commune – budget principal :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 d'un montant de 619 321.57 € est affecté pour 150 006.73€ à l'excédent de d'investissement cumulé, afin de couvrir le besoin de financement de la section. 469 314.84€ sont reportés en fonctionnement.

VOTE DES BUDGETS :

Le Maire présente chacun des budgets.

Caisse des écoles d'Aigre :

Le budget proposé est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 48 342.57€ et à 813.85€ en section d'investissement. Il s'agit de l'excédent, qui sera reversé au budget principal, une fois que les créances en cours (dettes de certaines familles) seront apurées.

Adopté à l'unanimité.

Lotissement Valtaud :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 387 143.41€ et en investissement à 394 969.67€ (pour cette section, il ne s'agit que d'écritures de stock).

Le marché de travaux sera lancé en 2023.

Adopté à l'unanimité.

Budget Communal :

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 2 070 666.00€ et en section investissement à 1 614 839.73€.

Le Maire présente les principaux faits marquants sur la section de fonctionnement :

Création du nouveau service « Espace France Services et dispositif de recueil des titres d'identité ».

Crise énergétique et augmentation du coût des fluides.

Revoir mode de chauffage de la poste

Transfert du budget caisse des écoles au budget communal : prévision de 50 000 € sur la ligne alimentation et participations des familles et des communes inscrites en recette

Diminution des articles « fournitures petit matériel » et fournitures de voirie » : les matériaux seront payés directement en investissement (délibération des travaux en régie).

Maintien d'une « réserve » de 100 000 €.

Augmentation de la ligne « fêtes et cérémonies » pour le Congrès des sapeurs-pompiers et la venue des allemands.

Le Maire présente la liste des principaux investissements en cours ou prévus (document remis). L'emprunt d'équilibre inscrit en investissement sera diminué au fur et à mesure de l'obtention des subventions escomptées sur les différents projets d'investissement. Il n'est pas prévu d'emprunter sur l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

Participations des communes aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire

Le Maire présente l'état détaillé des dépenses réelles de fonctionnement sur l'année scolaire 2021-2022 qui s'élève à la somme de 76 105.31 €. L'effectif est de 82 élèves contre 87 l'année précédente. Le coût par enfant s'élève à 928 €.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à encaisser auprès des communes la somme de 928 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire Marc Mouclier. Accord du Conseil Municipal.

Participations des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire

Le Maire présente le budget 2023 du service de restauration scolaire et propose de fixer à 371 € par enfant la participation des communes

Accord du Conseil Municipal pour autoriser à encaisser auprès des communes la somme de 371 € par enfant.

Subventions 2023

Le Maire présente le tableau des subventions proposé par la commission « animation du territoire » pour la somme globale de 43 000 €. Il présente les principaux changements :

- En raison de la fusion des deux clubs de 3^e âge, la subvention de 250 € versée habituellement au Club 3^e âge accueil et loisirs sera versée au Club vermeil en supplément de sa subvention.
- En raison de la venue des Allemands cet été, une subvention exceptionnelle de 1000 € est accordée au comité des échanges internationaux.
- Une subvention exceptionnelle est accordée au Lions Club dans la cadre de l'opération avec le collège pour la pose de panneaux « prends ma place – prends mon handicap ».
- Une subvention de 250 € est accordée à l'Association aigrinoise « Charente des deux mondes ».
- Le handball devrait présenter en cours d'année une demande de subvention exceptionnelle.

Accord du Conseil Municipal (les élus membres des associations ne prennent pas part au vote).

Amortissements des subventions d'équipement versées en 2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions d'équipement versées en 2022 et la nécessité de déterminer la durée des amortissements. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Le Conseil décide de fixer les durées d'amortissements comme suit :

- Fonds de concours au SDEG pour la pose de l'enseigne aux Charmilles : 10 ans.
- Fonds de concours au SDEG pour la pose de guirlandes : 5 ans.
- Aide au ravalement de façades : 1 an.

Travaux en régie – imputation en investissement

Le Maire rappelle que la préfecture a informé les Mairies de l'inéligibilité au FCTVA des dépenses de travaux en régie effectuées selon le schéma classique. Cependant, une possibilité de récupérer le FCTVA sur les dépenses d'acquisition de matériels utilisés pour réaliser des immobilisations existe. Pour cela, il faut imputer directement en investissement, les fournitures et matériels destinés à la réalisation des futurs travaux en régie, sur délibération.

Le Conseil municipal valide les opérations suivantes :

Opération	Compte	Désignation travaux	Montant estimé
856	2313	Atelier service technique	70 000.00 €
857	2313	Aménagement deuxième étage Mairie	20 000.00 €
859	2315	chemins ruraux - cheminement city stade	15 000.00 €
858	2313	Travaux logements communaux	5 000.00 €
860	2313	Démolition granges	5 000.00 €

Location du bâtiment 1A rue Froide a l'EHPAD Habrioux

Le Maire présente la demande de l'EPHAD qui souhaiterait louer un local pour un lieu de stockage. L'EHPAD a un besoin d'une durée de 15 mois environ, correspondant à la phase 2 des travaux. Après visite sur site du Maire et du Responsable technique de l'EHPAD, la première partie de l'ancien logement de la Trésorerie, situé 1A rue froide, pourrait correspondre ; ce local ne serait ainsi réaménagé qu'à l'issue de cette location. Accord du Conseil pour une location au tarif de 50 € /mois.

Avis sur la fermeture du réseau cuivre orange

Le Maire informe le Conseil Municipal de ses échanges avec le service d'ORANGE concernant la fermeture du réseau cuivre de téléphonie, prévue en 2030. La commune a été pré-sélectionnée pour une fermeture du réseau cuivre dès novembre 2025. Le Maire propose de refuser cette fermeture. En effet, à ce jour, plus de 50% des foyers de la commune sont encore sur le réseau cuivre.

Nadia Caillaud indique qu'Orange prévoit une alternative par le satellite pour ceux qui n'auront pas la fibre, et que les raisons environnementales doivent être prises en compte puisque le réseau cuivre est 3 fois plus énergivore.

Les élus demandent à Orange de reporter cette fermeture (2 avis défavorables et 1 abstention).

Présentation de la Motion hôpital de Ruffec

Le Centre Hospitalier de Ruffec subit régulièrement la remise en cause de ses moyens. Son service de médecine est menacé de fermeture. Une telle décision nuirait à la capacité de l'établissement pour accueillir les patients de ce bassin de vie et entraînerait à terme la fermeture des urgences.

A ce titre, les élus de la commune d'Aigre adoptent une motion demandant :

- que l'égalité des soins pour tous soit respectée sur le territoire,
- que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers,
- que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge des patients à hauteur des besoins du territoire,
- que le nombre de lits ouverts dans les services de nos hôpitaux publics soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formation des personnels médicaux.
- Pour plus de retombées, Brigitte Fouré indique qu'une action devrait être médiatisée.

QUESTIONS DIVERSES

✓ L'enquête publique pour le PLUI est terminée. Le rapport du commissaire enquêteur sera rendu mi-mars prochain. Le PLUI serait exécutoire avant l'été.

✓ Le permis d'aménager de la ZAE de Villejésus a été accepté par la CDPENAF et a été signé par le Maire. La communauté de communes va lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre.

✓ Le Maire présente deux demandes d'emplacement sur le marché : les délices d'Emilie (pâtisserie) et un point de vente de yaourts Bio. Accord du conseil municipal.

✓ Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de résidence seniors à l'ancien EPHAD les Jardins d'Iroise (Rue des Ponts) porté par Monsieur Lolli (propriétaire du magasin Central dans l'ancienne Pharmacie Grande Rue). Il s'est rendu sur place avec Brigitte Fouré et a pu apporter des précisions sur les normes en vigueur (urbanisme, etc) afin d'accompagner le projet.

- ✓ Le Maire présente la demande de Monsieur Lolli de rouvrir le passage piétons couvert reliant la Grande Rue à la Place des Sept Portes. Un arrêté municipal de fermeture a été pris, à la demande de SOLIHA, car le coordinateur SPS craint pour la dangerosité lors des travaux de démolition. Brigitte Fouré précise qu'après avoir pris contact avec SOLIHA, le passage sera réouvert lorsqu'il n'y aura pas de travaux à cet endroit.
- ✓ Le nettoyage de printemps sera reconduit, il conviendra de prévoir une date.
- ✓ Le salon du livre est reconduit et aura lieu le 17 juin prochain à la salle des fêtes d'Aigre.
- ✓ La Communauté de Communes renouvelle cette année le festival « Cœur en scène » du 29 juin au 2 juillet, une représentation pourrait être organisée au Parc des Charmilles le 2 juillet. Le parc sera mis à disposition à titre gracieux. Avis favorable.
- ✓ Le Conseil départemental porte la reconstitution de l'itinéraire historique « Frankton », une opération militaire de la Seconde Guerre mondiale effectuée sur l'estuaire de la Gironde et qui a traversé Aigre. La Communauté de communes financera le balisage.
- ✓ Le Maire et Patricia Ranouil rappellent l'accueil des allemands de Fahrenkrug dans le cadre du jumelage, et la sollicitation du comité pour contribuer à cette semaine festive.
- ✓ Le Maire présente la demande du Comité d'organisation du Circuit rempart, d'accueillir la balade touristique qui a lieu une semaine avant (le 16 septembre) avec une halte dans le cœur de bourg d'Aigre. Avis favorable.
- ✓ Pour information, Sandra Allain est prolongée en temps partiel thérapeutique à 50 %.
- ✓ Comme convenu lors du précédent conseil municipal, le Maire a sollicité le Capitaine Gabriel, commandant de la Compagnie du SDIS de Ruffec, concernant la défense incendie pour le hameau du Redour. Il indique que le poteau incendie (PI) N° 22 est indisponible, et le PI N° 23 est en emploi restreint avec un débit de 19 m³/h. Il précise que les hameaux de St Aubin et du Redour sont néanmoins convenablement couverts par le point d'eau artificiel N° 38 offrant un volume de 120 m³ (bâche implantée par la commune de Villejésus au niveau de L'Orgillet).

Compte-rendu du 7 avril 2023

Guillaume DENIS est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février et du 3 mars 2023

Compte rendu du 3 février. La phrase suivante est ajoutée au paragraphe sur le « point défense incendie » : Nadia Caillaud indique qu'une réserve incendie avait été installée sur les préconisations du SDIS pour la défense incendie des villages de St Aubin et du Redour.

Compte rendu du 3 mars. La phrase suivante est ajoutée au paragraphe « avis sur la fermeture du réseau cuivre orange » : Nadia Caillaud indique qu'Orange prévoit une alternative par le satellite pour ceux qui n'auront pas la fibre, et que les raisons environnementales doivent être prises en compte puisque le réseau cuivre est 3 fois plus énergivore.

Il est ajouté qu'en plus du comité des échanges internationaux, l'ADMR bénéficie également de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Aigre pour l'organisation de ses lotos.

Les comptes-rendus des 3 février et 3 mars sont adoptés avec ces modifications.

Proposition de motion sur la situation énergétique en France

Depuis près d'un an, le marché de l'énergie connaît des perturbations historiques.

L'association des Maires propose l'adoption d'une motion, demandant au gouvernement :

- De tout mettre en œuvre pour permettre aux collectivités de revenir au tarif réglementé quel que soit la puissance souscrite.
- La création dans notre pays, d'un Pôle Public de l'Énergie 100 % public, intégrant l'ensemble des entreprises du secteur pour une meilleure complémentarité, au service de la nation et des usagers.
- L'assurance de pouvoir mener à terme ses projets de transition énergétique tels qu'ils seront décrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

Domicile groupé pour personnes âgées avec SOLIHA : prorogation du bail à réhabilitation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019-04-09 acceptant le montage du projet avec SOLIHA BLI pour la création du domicile groupé sur l'immeuble situé 30 bis et 32 Grande Rue à Aigre.

Il informe le Conseil Municipal que la Banque des Territoires, auprès de laquelle un dossier de prêt a été déposé par SOLIHA BLI pour le financement de cette opération, demande à ce que le Bail à Réhabilitation soit d'une durée égale à la durée du prêt + 4 ans (2 ans de préfinancement + 2 ans après la fin du prêt) au moment de la validation du dit prêt. Or, ce bail ayant été signé il y a plus d'un an et demi et les démarches de préfinancement ayant été plus longues que prévues, les délais exigés par la Banque des Territoires ne sont pas respectés et celle-ci va, par conséquent, rejeter la demande de prêt.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal sur la rédaction d'un avenant au bail à réhabilitation signé le 11/10/2021 entre SOLIHA BLI et la commune d'Aigre, pour une durée initiale de 43 ans, afin de le proroger de trois ans, portant la date de fin du bail au 10 octobre 2067.

Accord du conseil municipal.

Le Maire informe que les travaux ont débuté.

De plus, une subvention au titre du fonds vert a été demandée par SOLIHA pour ce projet, avec le soutien de la municipalité, et a été accordée pour un montant de 195 000€. Cela permettra d'annuler la garantie que la commune avait donnée pour permettre le début des travaux.

Attribution d'une subvention pour une demande de ravalement de façades

La Maire-Adjointe présente la demande d'aide au ravalement de façade déposée par Mme Provost et M. Longlet, pour leur propriété située 3 rue du puits de l'amour à Aigre. Le montant des travaux de ravalement et de remplacement d'huisseries s'élève à la somme de 15 450.07€ HT.

Le dossier a reçu un avis favorable lors de la commission Attractivité. Le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant de l'aide accordée à M^{me} Provost et M. Longlet.

Accord du conseil municipal pour une subvention de 1 339.50€

Cette somme sera amortie sur 1 an.

Mise à jour du règlement du marché et de la foire

Le Maire indique qu'il faut actualiser le règlement du marché et de la foire actuellement en vigueur car l'ancien était de 1996 et des changements ont eu lieu : Marché du samedi matin qui n'existe plus, actualisation avec les changements liés à la commune nouvelle, et réécriture de la procédure pour l'acceptation des professionnels.

Accord du conseil municipal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Programme FDAC 2023 (voirie) et contribution de Logélia

Dans le cadre du programme FDAC 2023 pour la réfection des voiries communales, porté par la communauté de communes Cœur de Charente, la commission Cadre de vie a retenu des travaux dans les rues suivantes : caniveaux impasse des Allenets et rue Traversière, réfections de voirie sur la voie qui dessert le 6 rue de la Gendarmerie, réfections de voirie dans les rues adjacentes à la rue de la Servanterie, travaux à Saint-Aubin.

Le Maire rappelle le montant de 21 000€ inscrit au budget, qui permet de couvrir ces travaux.

Dans le cadre des travaux sur la voie qui dessert la propriété située au numéro 7 de la rue de la Servanterie (parcelle AH 595), l'étude du cadastre fait apparaître que le fond de cette voie est une propriété privée de Logélia, mais il apparaît impossible de ne pas traiter la route dans son entièreté. Le Maire a sollicité Logélia qui accepte de prendre en charge le surcoût d'un montant de 256,56 € TTC.

Accord du conseil municipal pour accepter la participation de Logélia.

Réfection de voirie RD 737 La Chaussée/Les Granges

Dans la continuité des aménagements portés par la commune il y a trois ans à La Chaussée et aux Granges, l'Agence départementale d'aménagement envisage des travaux de réfection de voirie sur la RD 737 – Route de Saint-Fraigne.

Lors des échanges avec l'ADA, les élus ont fait remonter deux difficultés :

- L'interdiction de traversées de voirie durant 3 ans après les travaux (des maisons sont en construction dans le secteur) ;
- La nécessité de reprendre le plateau situé à l'intersection avec la rue Serpentine.

Eurovia a fait parvenir un devis de 6 500€ pour reprendre le plateau qui s'est affaissé.

Le conseil municipal demande un report des travaux ainsi qu'une réunion avec la SCOTPA, titulaire du marché de l'époque, afin de définir les travaux à envisager.

Mise à jour du règlement des cimetières

Le Maire indique qu'il faut actualiser le règlement des cimetières actuellement en vigueur. Les deux cimetières (Aigre et Villejésus) apparaissent dans ce nouveau règlement. Des modifications sont apportées pour le déroulement des travaux. La pose d'une plaque est fortement conseillée afin d'identifier au mieux les personnes inhumées. Il est aussi rajouté la présence d'un caveau provisoire ainsi que d'une case de columbarium provisoire.

Accord du conseil municipal.

Inventaire des ouvrages d'art communaux

Le Maire rappelle que la commune adhère à l'option «Ouvrages d'Art» de l'ATD16. La gestion des ouvrages d'art peut se synthétiser en trois phases principales, dont la finalité est la mise en place d'une stratégie d'entretien pluriannuel et la projection d'un programme de travaux de réparations pour pallier aux dégradations de vieillissement et d'usure de l'ouvrage.

La phase 1 consiste à faire un recueil des informations sur les ponts et murs.

Olivier Geoffrion a sollicité la DDT qui a transmis les éléments issus du dernier recensement, permettant de considérablement faciliter la tâche.

Le Maire demande si des personnes sont volontaires afin de faire le recensement de ces ouvrages.

Les personnes volontaires sont : Christian MEGRET, Christophe TIPHONNET, Olivier GEOFFRION, Lê Xuan LAIRAUD et Dominique HYVERNAUD-PINEAU

AFFAIRES SCOLAIRES

Adhésion à l'option « maintenance du parc informatique » de l'ATD 16

Le Maire informe le conseil municipal qu'aucun contrat de maintenance du parc informatique n'est en cours à l'école élémentaire. L'ATD propose cette option pour un montant de 812€/an qui comprend :

- L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,
- La maintenance du parc en cas de panne,
- L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation sur site),
- La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs).

Le Maire propose d'adhérer à cette option, car la municipalité ne dispose pas de cette compétence en interne.

Accord du conseil municipal.

Projet « Génération Vélo »

Génération Vélo est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Accessible jusqu'à fin 2024, il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés. L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

L'école élémentaire Marc Mouclier, en lien avec la municipalité d'Aigre, propose de participer à ce projet. Dans ce cadre, la municipalité doit signer une charte d'adhésion.

Les projets sont ensuite à la charge de la Mairie, avec un financement à hauteur de 50%.

Les 4 classes vont pouvoir bénéficier de ce programme.

Accord du conseil municipal.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Point sur les événements à venir

- Chasse aux œufs : 8 avril
- Journée citoyenne – nettoyage de printemps : 15 avril
- Foire exposition : 13 et 14 mai
- Salon du livre : 17 juin
- Marché des producteurs : 21 juillet

Evelyne BERTRAND informe des dates disponibles pour effectuer un ciné de plein air cet été. La date du 19 août est validée par le conseil municipal. Elle propose que le film « Tempête » soit projeté pour un coût de 500€ HT et rappelle qu'il y aura besoin de volontaires.

ACTION SOCIALE

Projet d'aménagement du carrefour Rue de la Prise/Route de Matha

Dans le cadre du recensement des carrefours dangereux initié par le Conseil départemental, et en partenariat avec l'ADA d'Aigre, la municipalité a identifié en priorité la nécessité de traiter l'intersection de la rue de La Prise avec la route de Matha (RD 739). Il s'agit en effet d'un carrefour dangereux, sur une route départementale très fréquentée, avec un accès très large sur la voie communale. Celle-ci étant située en amont de la rue des Charrières, route départementale qui permet de rejoindre la RD 736, le profil de la voie engendre des confusions et notamment pour les camions qui s'insèrent ainsi par erreur sur la voie communale. La vitesse y est particulièrement élevée.

Le Maire présente le projet de réaménagement de ce carrefour, élaboré conjointement avec Emilie Roux et Christophe Tyré. Christophe Tyré présente les plans. L'objet est de réunir les premières réactions des élus. Une subvention au titre des amendes de polices a été obtenue à hauteur de 10 000€.

Evelyne Bertrand indique qu'il serait préférable d'élargir les trottoirs.

Plusieurs élus craignent que le passage ne soit trop rétréci à l'entrée de la rue de la Prise.

Le conseil municipal décide de revoir le projet en priorisant le cheminement piéton par rapport au rétrécissement de la chaussée.

Présentation du protocole et de la convention pour l'utilisation du local de secours

La commune d'Aigre dispose d'un local de secours situé rue de l'Atelier à Villejésus, à côté de l'atelier des services techniques. Ce local n'est pas un hébergement d'urgence habilité par le SAMU social (115), il constitue uniquement un lieu d'accueil temporaire pour des situations précaires.

Afin de clarifier les conditions d'utilisation, le Maire présente la proposition de protocole et de convention pour l'utilisation du local de secours élaboré avec Emilie Roux.

Accord du conseil municipal

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal est invité à voter le taux du foncier bâti, le taux de foncier non bâti et le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises). Pour rappel, les taux communaux sont de :

- Foncier bâti : 38.70 %
- Foncier non bâti : 42.31 %
- CFE : 20.05 %.

Le Maire rappelle qu'à la création de la commune nouvelle en 2019, le conseil municipal avait opté pour un lissage sur douze ans, et qu'il n'est pas possible de le modifier.

Cette année, il convient de voter également le taux de la taxe d'habitation, pour l'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Maire propose vote le taux de 13.54% pour la taxe d'habitation.

Accord du conseil municipal.

Budget 2023 - Taux de fongibilité des crédits

La M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération qui fixe par section le pourcentage autorisé, en sachant que le pourcentage ne doit pas dépasser 7,5% par section.

Cette nouvelle procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel).

L'ordonnateur devra à la réunion suivante informer le conseil des virements de crédits réalisés.

Il ne lui sera pas possible d'abonder un chapitre non doté ou une opération non ouverte.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal. Nadia Caillaud précise que cette délibération est normalement liée au vote du budget. Le Maire confirme et précise que la délibération y sera ainsi rattachée.

Accord du conseil municipal pour 7.5%.

Mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Il est obligatoire pour les communes concernées par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), ce qui est le cas d'Aigre (PPRI Aume-Couture)

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- Le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- Les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- Le recensement des moyens disponibles
- Et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

Un PCS avait été arrêté pour la commune historique d'Aigre. Le Maire présente les propositions d'actualisation, pour tenir compte de nouveaux événements, et de la création de la commune nouvelle. Il remercie les élus et agents qui ont contribué à ce travail.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), qui précise les informations sur les risques majeurs au plus près des habitants (échelle communale), est également présenté.

Le conseil municipal adopte la mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Crise énergétique

Point sur les premières factures reçues et sur l'échange avec EDF

Le Maire a rencontré la responsable des relations d'EDF avec les collectivités, pour faire le point sur les dépenses énergétiques. Il apparaît une augmentation significative du montant des factures. Il est proposé de passer en tarif heure creuse/heures pleine pour les écoles de la commune.

Le compteur de l'église d'Aigre va être pris en charge par le diocèse comme c'est déjà le cas pour l'église de Villejésus.

Des relevés de consommations seront faits plus fréquemment grâce à la mise en place des compteurs Linky.

Point sur l'éclairage public

Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur les retours à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de l'éclairage public et sur d'éventuelles modifications.

Le conseil municipal décide d'avancer l'horaire d'extinction de l'éclairage public à 20h.

Devis du SDEG pour la dépose de points lumineux rue des Orneufs

Dans le cadre des travaux de l'EHPAD Habrioux, il est nécessaire de déposer deux lanternes situées rue des Orneufs.

Le Maire précise que la totalité de la prise en charge sera faite par l'EHPAD. La municipalité valide cette dépense.

Dénomination de voies de la commune

La création des voies et des adresses en France est du ressort des communes, via le conseil municipal.

Une Base Adresse Locale (BAL) regroupe toutes les adresses d'une ou plusieurs communes et est publiée sous leur responsabilité. Les Bases Adresses Locales constituent les adresses prioritaires de la Base Adresse Nationale (BAN). Validées par la commune, les adresses d'une Base Adresse Locale apparaissent dans l'explorateur de la Base Adresse Nationale comme « certifiées par la commune ».

Recenser tous les types d'adresses dans la BAN facilite la mise à jour des GPS, l'arrivée des secours, le déploiement de la fibre, les recherches dans Google Maps...

Comme convenu lors du conseil municipal de décembre, le groupe de travail s'est réuni, pour étudier la situation des dénominations posant des difficultés, et pour étudier la situation des voies sans dénomination.

Le Maire présente les propositions du groupe de travail.

Plusieurs noms de rues sont en doublons, il est proposé de renommer les rues qui comptent le moins d'habitants. La rue de l'Abreuvoir du Redour (Villejésus) deviendrait Rue du Vergnet, Lotissement les Aubuges (Villejésus) deviendrait lotissement de Basleville, Place de l'église de Villejésus deviendrait Place du presbytère (1 voix contre cette dernière proposition). L'impasse du puits de l'amour et la rue de la poste (Villejésus) doivent également changer de noms. Les riverains seront consultés.

Plusieurs voies vont être nommées qui ne l'étaient pas jusque-là :

Impasse avant N°7 rue de l'église : Deviendrait Impasse du Magnolia
 Impasse N°11 et 13 rue de l'église : Deviendrait Impasse de la Maréchalerie
 Rue de la rue Traslefour à la rue de la Servanterie : A voir
 Impasse du N°6 au N°10 rue de la Servanterie : A voir Impasse avant N°7 rue de l'église : Deviendrait Impasse du Magnolia
 Impasse N°11 et 13 rue de l'église : Deviendrait Impasse de la Maréchalerie
 Rue de la rue Traslefour à la rue de la Servanterie : A voir
 Impasse du N°6 au N° 10 rue de la Servanterie : A voir
 Impasse du N°7 et 9 rue de la Servanterie : A voir
 Impasse du N17 rue de la Servanterie : A voir
 Impasse du N° 12 avenue du 8 mai 1945 : Deviendrait Rue de l'Usine
 Impasse entre l'école maternelle et le gymnase : Deviendrait Impasse du gymnase
 Rue du N°17 avenue du 8 mai 1945 : Deviendrait Chemin du cimetière
 Rue de Pomerit (Marcillac) : Deviendrait Rue de Pomerit
 Rue Portail de l'Ecole des Garçons/Impasse du Temple : Confirmée en tant que Rue du Portail de l'Ecole des Garçons
 Impasse en face du N°17 rue du Temple : Deviendrait Impasse du Temple
 Impasse du N°8 rue de la Gendarmerie : A voir
 Impasse du N°16 rue de la Gendarmerie : A voir
 Impasse du N°2 rue des Ponts : Deviendrait Impasse Domain
 Impasse du N°30 et 32 rue des Ponts : Deviendrait Impasse du cognac
 Impasse du N°25 à 29 rue des Ponts : Deviendrait Rue de l'Abreuvoir du Fouquéant
 Impasse entre le 7 et le 9 La Chaussée : Deviendrait Impasse de l'Atelier
 Impasse du N°34 et 36 route des Cagouilles : Deviendrait Impasse des Pierrières
 Les riverains seront consultés pour dénommer les rues.
 Le conseil municipal accepte ces modifications.

Transferts de propriété : proposition de vente de deux parcelles

M. PEROCHON, domicilié rue Basse à Villejésus, a fait une offre d'achat pour la parcelle 411 E 236, en cours d'incorporation dans le domaine communal dans le cadre de la procédure de bien vacants et sans maître des parcelles de Madame FARIN Berthe. Il propose d'acheter cette parcelle de 134 m², qui est un roncier, pour 50€.

Le Maire a échangé avec M. PEROCHON sur la nécessité de régulariser la situation de la voie d'accès à sa propriété, qui apparaît comme communale, mais qui est incluse dans sa propriété. Il est proposé la vente de ce terrain à l'euro symbolique et que M. Perochon prenne en charge les frais liés au bornage et aux frais d'actes.

Accord du conseil municipal.

Droit à la formation des élus

Les communes ont l'obligation de prendre une délibération fixant les modalités pratiques de la mise en œuvre du droit à la formation des élus. Il rappelle que 500€ ont été inscrits au budget cette année.

Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le Maire informe qu'il a reçu la brigade de gendarmerie afin d'échanger sur différents sujets. La gendarmerie proposera des articles à insérer dans le bulletin municipal. La gendarmerie a suggéré la mise en place de la vigilance citoyenne.
- ✓ Père Michel Granger est le nouveau curé. Le diocèse va désormais prendre en charge le compteur d'électricité d'Aigre. La commune a été sollicitée pour faire des travaux sur la porte de l'église de Villejésus. Les travaux seront faits par eux-mêmes sans participation financière de la commune. La commune souhaite leur proposer de leur acheter la peinture ou de les conseiller sur la peinture à prendre afin qu'elle tienne mieux dans le temps. Il est également demandé de pouvoir ajouter une vitrine à Villejésus pour pouvoir y mettre de l'affichage. Accord du conseil municipal.
- ✓ Espace France Services : Le Maire précise qu'il existe un Dispositif de Recueil mobile auprès de la Préfecture pour pouvoir faire les demandes de titres d'identités à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer notamment pour des problèmes de santé. Lê-Xuân Lairaud et Christophe Tiphonnet demandent le périmètre d'intervention avec le dispositif mobile. Le Maire précise qu'il n'existe pas de périmètre mais que cela concerne les communes aux alentours. Il rappelle que c'est un service public porté par la mairie, avec une subvention de l'Etat de 10 000€.
- ✓ Des permanences supplémentaires vont avoir lieu : Emmaüs Ruffec, un conseiller numérique, la mission locale.
- ✓ Bâtiment DARD : proposition de Damien Garnier, artisan à Gourville qui souhaite louer une partie du bâtiment pendant 1 an pour y effectuer de la restauration d'objets de décoration. Il est sculpteur et doit recevoir des sculpteurs pour de la restauration donc il aurait besoin de locaux pour un chantier d'1 an. Il n'y aura pas de machines ni de bruits. Il aura besoin d'un compteur d'électricité et d'un point d'eau. Demande d'hébergement pour 3 ou 4 sculpteurs dans la maison Dard. Le loyer pourrait être de 300€ / mois avec un début de location en juillet ou septembre. Avis réservé, Brigitte Fouré lui fera part du refus.
- ✓ Lotissement Valtaud : Le bureau d'étude A2i doit faire une nouvelle proposition pour l'aménagement du lotissement.
- ✓ Les fouilles de la ZAE de Villejésus ont été effectuées et il n'y a pas eu de découvertes.
- ✓ Petites villes de demain : La Communauté de communes a recruté Gladys Brielle en tant que cheffe de projet.
- ✓ Les sentiers de randonnées sont validés et vont être balisés le mois prochain.
- ✓ PLUI : L'enquête publique est finie. Le rapport des 3 commissaires enquêteurs est paru. Le Maire donne lecture des dispositions qui concernent la commune.
- ✓ La commission compétente a donné un avis favorable à Mesdames Réveillaud pour proposer l'instruction du dossier concernant le classement du château de crève-cœur en monument historique. La commune demande la création d'un périmètre délimité des abords afin de ne pas pénaliser les riverains.
- ✓ CALITOM – Des bacs collectifs ont été supprimés dans plusieurs secteurs et remplacés par des individuels.
- ✓ Une subvention de 28 000€ a été accordée par le conseil départemental pour la réfection de la toiture de l'école élémentaire.

✓ Les clubs des aînés des deux communes ont fusionné. Les aînés se réunissent deux fois par semaine à Villejésus.

✓ Le panier de basket du city stade a été refait en régie.

✓ Trevor Lyne a demandé la location de l'ancienne salle de classe pour y faire des cours de guitare. La location sera de 10€ /séance comme accepté en conseil.

Le Maire a reçu M. Lyne qui remercie la municipalité.

✓ Les représentants du circuit des remparts sont venus et nous propose de faire un passage sur la commune le 16 septembre 2023. La municipalité accepte et offrira la pause-café.

✓ La phase 1 de l'EHPAD Habrioux est réceptionnée. Déménagement en cours des résidents.

La phase 2 est débutée.

✓ Bois Billon – Les services de l'Etat veulent faire le projet avec 7 terrains familiaux, contre 4 comme précédemment.

Les élus renouvellent leur opposition.

✓ Le délai d'instruction pour le permis d'Oxynergie (projet photovoltaïque au Bois de la Sablière) a été modifié, il est soumis à une enquête publique donc le délai est prolongé.

✓ Restaurant la Cagouille – l'architecte Anne-Sophie Pinganaud nous fournira prochainement l'échéancier des travaux.

✓ Le conseil municipal félicite Hugues Clément et Marie Geoffrion pour la naissance de leur enfant, Charli Clément.

Fin de la séance à 22h10

NAISSANCES

Maelys CABANNES
Charli CLEMENT
Jayden FRERE
Léo SÉMIOT



DÉCÈS

AUFFRAY Fernande • AYRAULT Bernard • BEAUDON Marc-Antoine • BRUNELOT Marc • COUPRIE Magali • BACH Paulette veuve DENFERD • BESSE Jean-Louis • BONNETON Louis • CHATAIN Madeleine veuve TEXIER • CHEVALLIER René • COHADIER Mauricette veuve DUREPAIRE • CREUX Danielle veuve RHIM • DEVINE Henry • DUMAS Jacqueline veuve SALAT • DUPUY Yvonne veuve DOMAIN • ELINEAU Juliette veuve FAUCHER • FAGINO Françoise • FONTENEAU Marie veuve CASTAIGNEDE • FOURNIER Jean-Charles • GAZEAUD Janine veuve VARAGNAC • GEOFFRION Germaine veuve DESBORDES • KAVANAGH Sheila épouse TOMKINS • LAIDET Maurice • ZÉBAR Khoudir • LABROUSSE Ginette • LALÉ André • MASSÉ Jacqueline épouse BERTRAND • MONTUSSAC Jean-Pierre • PARIS Daniel • PEPONNET Monique • RABAUD Daniel • ROSSIGNOL Paulette veuve DESMAISON • ROUFFIGNAC Jacques • ROUSSELOT Henriette veuve FRANÇOIS dit CHARLEMAGNE

Dans le précédent bulletin, le nom de Monsieur Gérard VINCENDEAU a été oublié et une erreur s'est également glissée dans la mention du décès de Madame Janine CHOISY épouse JACQUEMARD. Nous présentons nos sincères excuses aux familles et nous leur renouvelons toutes nos condoléances.

Décès de Jean-Pierre MONTUSSAC, ancien Maire de Villejésus

Les Aigrinois et Villesalémois sont emplis d'une grande tristesse alors que Villejésus a perdu un Maire qui aura marqué de son empreinte notre commune.

Viscéralement attaché à son territoire, Jean-Pierre MONTUSSAC s'était investi au service de ses concitoyens, en étant conseiller municipal d'Aigre de 1965 à 1971, puis Maire de Villejésus de 1977 à 1995, avant d'accompagner Michel CHOISY durant son mandat de Maire.

Ses réalisations pour sa commune furent nombreuses, avec la volonté constante de faire prospérer notre territoire. Il portait un attachement fort au développement d'activités de loisirs. Il était préoccupé également par le trafic sur notre commune et par les aménagements pour la sécurité routière. Si l'on ne doit retenir qu'un projet, celui qui a réellement marqué un tournant pour Villejésus, il s'agirait bien sûr de la zone d'activités économiques. Une évidence pour lui, l'entrepreneur, qui avait vu ici le potentiel de développement économique, et les nombreuses retombées pour notre belle commune.

Au nom de l'ensemble des habitants, je tiens à renouveler mes condoléances à Maryvonne, à ses filles, ses petits-enfants et à l'ensemble de leurs proches.



Renaud Combaud

LES TRAVAUX DE GRANDE ENVERGURE AVANCENT SEREINEMENT À L'EHPAD HABRIOUX.

La première phase de travaux a été livrée début avril 2023, après le passage de la commission de sécurité, et les jours prochains les résidents ont pu emménager dans les nouvelles chambres et lieux de vie.



Une réunion a été organisée par l'EHPAD et la municipalité pour présenter aux riverains de la rue de l'Hôpital et de la rue des Orneufs, le processus des travaux et l'aménagement de la circulation durant la première partie des travaux affectant de la deuxième phase située sur l'emplacement de l'ancien bâtiment qu'occupent les communs.

La phase 2 du chantier devrait s'achever dans le second trimestre 2024.

CHASSE AUX ŒUFS

Samedi 8 Avril dernier sous un soleil éclatant et dans le magnifique écrin du parc des Charmilles a eu lieu à l'initiative de la municipalité la 2^e édition de la chasse aux œufs.

Cette animation familiale par excellence a connu un beau succès.

Les enfants venus nombreux et accompagnés pour les plus petits par leurs parents ont couru dans le parc, panier en main, à la recherche de ces œufs tombés du ciel.

Après la récolte mise en commun et redistribuée aux enfants, un sympathique goûter était offert par la municipalité à tous les participants.

Un après-midi des plus réussis, à la grande joie de petits et des grands.



BRIN D'AILLET

Qui dit 1^{er} Mai en Charente dit brin d'aillet !

Devant le succès de l'année passée, le comité foire en partenariat avec la municipalité d'Aigre a réitéré cette manifestation.

Plus de 70 personnes étaient présentes dans la salle des fêtes d'Aigre car en raison du temps incertain, les couverts n'avaient pas pu être disposés au parc des charmilles. Cela n'a pas empêché les participants de passer un bon moment de convivialité.



CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DU 8 MAI 1945 ET DU 18 JUIN 1940

Le 8 mai, nous avons commémoré l'anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale, à Aigre et à Villejésus. Les habitants ainsi que les représentants des autorités civiles et militaires étaient présents nombreux pour cet hommage.



Le 18 juin, la municipalité a organisé au monument aux morts d'Aigre, la cérémonie commémorative de l'Appel historique du Général de Gaulle.



LE « CLUB DU 3ÈME ÂGE - ACCUEIL ET LOISIRS » ET LE « CLUB VERMEIL » RÉUNIS

Les membres du « Club du 3^e Âge - Accueil et Loisirs » d'Aigre ont décidé de se réunir avec ceux du « Club Vermeil » de Villejésus, lors des après-midi récréatives organisées le mardi et le jeudi.

Par conséquent, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2023, les adhérents ont décidé de prononcer la dissolution du « Club du 3^e Âge - Accueil et Loisirs ».

Ayant été désigné liquidateur de l'association par les membres présents lors de l'Assemblée générale, je tiens tout d'abord à saluer cette initiative, qui permet aux adhérents de se retrouver à la salle associative de Villejésus pour partager des moments de convivialité.

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai veillé à ce que le bonus de liquidation de l'association « Club du 3^e Âge - Accueil et Loisirs » soit versé à l'association « Club Vermeil ». Les biens stockés au local situé rue des Orgougnés à Aigre ont fait l'objet d'un recensement ; les objets et jeux utiles à la vie du Club seront stockés dans la salle associative de Villejésus. Comme convenu avec la Présidente du « Club Vermeil », les autres objets seront mis à disposition dans les salles associatives, et les jeux en surplus seront offerts aux écoles. Ces dons feront le bonheur des enfants et nous en remercions sincèrement les membres de l'association.

J'adresse mes remerciements appuyés à tous les bénévoles pour leur implication au sein du Club, et en particulier aux précédents Présidents Jacqueline DUPUY, Chantal DUSSAUZE et Gilbert CABANERO, ainsi qu'à la Présidente du « Club Vermeil » Michelle CUSSAGUET et à l'ensemble de son équipe, qui sait pouvoir compter sur le soutien de la municipalité.

Renaud COMBAUD

AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE L'ÉGLISE D'AIGRE

La mairie d'AIGRE a lancé une réflexion sur l'aménagement des abords de l'église. Les études ont démarré à la suite de l'acquisition d'un bâti vétuste démolé pour créer un parking. Puis, la réflexion s'est étendue aux abords immédiats de l'église (parking existant très revêtu) et aux ruelles attenantes. Les attentes de l'aménagement sont :

- Un parking pour véhicules légers destinés aux jours de cérémonie religieuse, aux festivités (exemple de la foire d'Aigre annuelle) et aux riverains
- Un embellissement de l'ouvrage permettant son intégration dans le paysage bâti :
- Une zone de stationnement simple et non optimisée
- Une surface de parking si possible perméable
- Des délaissés obligatoirement enherbés et paysagés
- Un cheminement piéton

A la suite des réunions de travail avec le Département, les services de l'Etat (1^{ère} DETR 2020 refusée) et les commissions municipales, il a été décidé d'étendre la réflexion :

Traiter le parking actuel revêtu présentant une forte image routière ainsi que le parvis vieillissant et bitumé

Intégrer une liaison piétonne vers le centre bourg (relier les trottoirs récents de la rue des Ponts)

Traiter la rue de l'église (RD 88) longeant les parkings (Il est rappelé que le département a réalisé la rénovation de la RD 88 jusqu'au niveau de l'église et terminera sa chaussée départementale après les chantiers communaux).

Traiter les ruelles attenantes :

L'impasse du Lavoir et sa placette

L'impasse de l'église

L'impasse Gironville

Le projet du parking consiste à remplacer le bitume par de la verdure autour de l'église Saint-Pierre d'Aigre, notamment rue de l'église sur le D88 et dans les rues adjacentes. Le chantier a nécessité la fermeture d'une section de la D88 jusqu'au printemps. L'objectif est de désimperméabiliser les sols, créer un parking supplémentaire et valoriser les abords de l'église. Des dalles enrobées de gazon seront installées pour permettre le stationnement lors d'événements importants.

Une deuxième phase de travaux concernera la voirie et sera réalisée une fois que le Syndicat départemental d'électricité et de gaz aura effacé les réseaux. Le coût prévisionnel total des travaux est d'environ 300 000 €, dont 50 % sont pris en charge par l'État, Département de la Charente et l'Agence Adour- Garonne



RASSEMBLEMENT - APPEL DES MAIRES DE FRANCE

Fin juin et début juillet, des actes d'une grave violence ont touché l'ensemble du territoire. Plusieurs lieux symboliques ont été visés, dont des Mairies, des écoles, mais aussi des habitations.

Le Président de l'Association des Maires de France a invité les Maires à réunir les habitants de leur commune sur le perron de chaque mairie, le lundi 3 juillet à midi, pour partager l'Appel des maires de France pour le retour à la paix civile. De nombreux habitants de la commune ont participé à ce rassemblement, sur le perron de la Mairie d'Aigre.



FLEUR D'ISA

La présidente de l'association Fleur d'Isa, Françoise Capdevielle, et la trésorière, Élise Cousin, se sont rendues à Villejésus pour recevoir les chèques qui représentent les dons des différentes organisations proposées dans le cadre d'Octobre Rose sur la commune d'Aigre. Au total, 372,50 euros ont été récoltés par l'association culturelle Jeunesse et Loisirs de Villejésus, présidée par Didier Videau, et l'association sportive Tennis club aigrinois, administrée par Dominique Hyvernaud.



SALON DU LIVRE

La municipalité d'Aigre accueillait, le 17 juin, la deuxième édition du Salon du Livre en partenariat avec ALC Les Amis d'Arts et Lettres de Charente.

Merci aux auteurs présents, et rendez-vous l'année prochaine !



FRANCE SERVICES - INAUGURATION

Samedi matin 4 mars, Juliette Bruneau, sous-préfète de Confolens, les élus représentant le Département et de nombreux Aigrinois ainsi que des habitants des communes voisines, étaient présents à l'inauguration de l'Espace France services. Prioritaire dans les projets de la municipalité, cette résolution s'inscrivait dans la démarche de revitalisation du territoire, la commune ayant été retenue à la participation du programme « Petites villes de demain ».

L'Espace France Service s'est installé en centre-bourg, dans l'ancienne quincaillerie Dard, acquise par la mairie d'Aigre en février 2021, où, en août de la même année, un distributeur de billets municipal, en partenariat avec la société Loomis, a déjà été mis en place.

«Plus de 20.000 retraits ont été effectués pour un montant moyen de 80€ », souligne Renaud Combaud, maire d'Aigre. Depuis le mois de janvier, la deuxième phase du «pôle de Services au public» est



fonctionnelle avec un bureau ouvert pour permettre d'accompagner toute personne à toute démarche administrative.

L'Espace France Services a reçu environ 300 usagers depuis deux mois et 73 % des demandes ont pu être traitées lors de la première visite. C'est le seul Espace France Services du département où la commune peut instruire aux demandes de titres d'identité. 256 dossiers ont été traités durant le mois de février.

Pour rendre cet espace fonctionnel, la commune a bénéficié de l'accompagnement du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et sous la conduite de Nicolas Genaud, architecte, les travaux furent réalisés par des entreprises locales et les agents communaux.

Maintenant, la mairie d'Aigre va se projeter sur l'aménagement des autres bâtiments de l'ancienne quincaillerie jusqu'au jardin allant sur la rive de l'Osme en souhaitant ouvrir ce dernier au public.

Crédits : article de la Charente libre – Auteur Jacques REDOULES

JOURNÉE CITOYENNE

Samedi 15 avril, une trentaine d'aigrinois et de villesalémois ont participé à la « journée citoyenne » organisée par la municipalité pour le nettoyage de printemps dans nos chemins et forêts. Malheureusement les incivilités se poursuivent...



LAVOIR

La restauration intégrale du lavoir du Parc des Charmilles, qui possède une valeur patrimoniale rare dans cette région, va bientôt prendre fin. Situé au fond du parc, ce bâtiment propriété de la commune demeurait peu visible malgré son intérêt indéniable. Cette restauration finalise plusieurs années de travaux.

Les travaux devenaient urgents, la toiture s'étant fortement dégradée et des fissures étaient apparues sur les murs causant des infiltrations. Les travaux réalisés ont consisté en la mise hors d'eau du bâtiment ainsi que sa mise en valeur. Ils ont permis la réfection totale de la charpente et de la couverture, la restauration à l'identique des murs, le remplacement des anciennes ferronneries et la pose d'une porte. La mise en lumière du site et la création d'un cheminement doux accessible aux personnes en situation de handicap complète ces travaux.

Ces travaux ont bénéficié du soutien financier du département a subventionné le projet à hauteur de 11 219.28€, de l'Etat pour un montant de 22 437.68€, ainsi que 11 218.40€ de fonds européens (LEADER).



"MAISON JUSTAUD"

Les travaux ont débuté dans la «Maison Justaud», propriété communale dans la Grande Rue : « Sept logements, dont six dédiés aux personnes âgées aux revenus modestes, sont en construction dans le bourg d'Aigre. Un domicile groupé construit par Soliha qui verra le jour en septembre 2024 ».



AMÉNAGEMENT DE SAINT-AUBIN

L'entreprise « La Main Verte » est intervenue à Saint-Aubin pour débiter l'aménagement de ce secteur. Par la suite, la démolition de la grange en ruine permettra de rendre plus agréable le centre de Saint-Aubin.

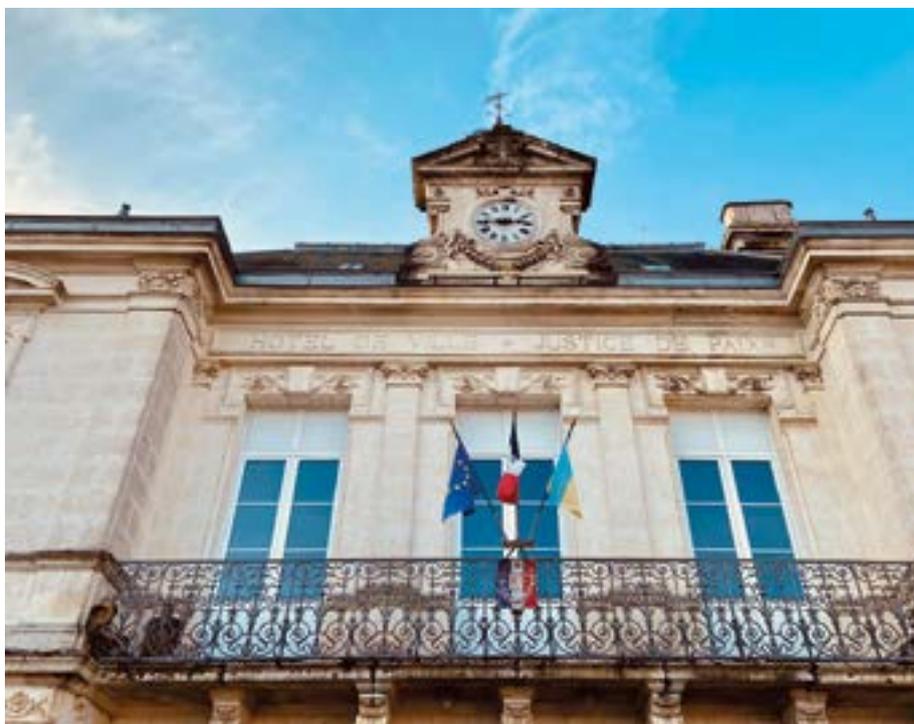


HORLOGE DE LA MAIRIE

Peut-être avez-vous remarqué que le temps s'est arrêté à la Mairie d'Aigre...

En effet, le mécanisme de notre horloge a été démonté, afin de permettre le bon déroulement des travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de ville, qui se déroulent au second étage sous la toiture. Prochainement, les archives de la commune se trouveront dans cet espace nouvellement aménagé.

Soyez rassurés, l'horloge fonctionnera de nouveau à l'avenir, avec un mécanisme qui sera automatisé (auparavant, il fallait la remonter toutes les semaines) ! Le mécanisme sera exposé dans la pièce aménagée au deuxième étage.



CŒUR EN SCÈNE

Dimanche 2 juillet a eu lieu un très beau concert des « P'tites Brel » au Parc des Charmilles dans le cadre de Cœur en Scène Festival proposé par la communauté de communes Cœur de Charente, avec le soutien de la municipalité d'Aigre et du Comité Foire - Comité Fêtes.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER

L'année scolaire se termine et les enfants de l'école Marc Mouclier ont fait le plein d'activités et de verbes d'action : marcher, glisser, danser, chanter, composer, jardiner, vendre, nager, jouer...

Marcher et glisser

D'abord, début janvier, les enfants ont passé cinq jours au centre d'altitude la Charente à Saint-Lary. Il n'y avait pas beaucoup de neige mais assez pour skier une journée entière à Piau Engaly. Le reste du séjour s'est passé sous le soleil à la découverte de la montagne pyrénéenne, de sa faune et de sa flore, au cours de longues randonnées. Ce séjour riche en découvertes s'est terminé par la boum traditionnelle. Les écoliers sont revenus des souvenirs plein les yeux.



Jardiner et vendre

Les élèves ont été présents tout au long de la foire d'Aigre pour vendre les plants de légumes qu'ils avaient semés. Le produit des ventes alimente la coopérative scolaire qui finance une partie des projets de l'école.

Nager

La piscine de Ruffec accueille tous les écoliers du CP au CM2 du mois de mai à juillet. Les progrès pour apprendre à surmonter les craintes de l'eau, se déplacer dans l'eau et nager sont remarquables.

Composer, chanter et danser.

Les CM1 et les CM2 ont écrit une chanson avec le groupe Epiq, trio afro world punk. Ils sont allés interpréter sur la grande scène des musiques métisses à Angoulême. Ils ont également appris des chorégraphies d'Afrique de l'Ouest avec Parfait. Quant aux autres élèves, ils ont appris des danses et des rythmes du Burkina Fasso avec Barnabé Koala, danseur professionnel installé en Charente. Ils ont également interprété des chants africains avec l'aide la cheffe de chœur et clarinettiste, Louise White. Tout ce travail a été présenté aux parents à la salle des fêtes de Courcôme.

Jouer

Captain parade, groupe de rock pour le jeune public, dont l'auteur et compositeur Laurent Paradot, est aussi membre du groupe Epiq, s'invite à l'école pour tourner un vidéo clip... Tout l'après-midi du 13 juin, les enfants se sont prêtés au jeu du tournage : ne pas regarder la caméra, faire plusieurs prises, jouer selon un petit scénario.

APE ÉCOLES PUBLIQUES D'AIGRE

L'Amicale des Parents d'Élèves est une association qui a pour but de créer du lien social entre parents et d'organiser des événements permettant de financer des projets liés aux écoles maternelles « Les Petits de l'Osme » et élémentaire « Marc Mouclier », à Aigre.

Depuis 2019, elle fonctionne sous une organisation collégiale c'est-à-dire non hiérarchisée. Les parents qui participent aux réunions et aux activités sont membres actifs, déclarés en préfecture, après leur accord. Nous comptons actuellement 11 membres.

Durant l'année scolaire écoulée, l'APE a organisé :

- « Vide ta chambre » durant lequel repas froids et boissons ont été vendus outre l'organisation
- Vente de sapins de Noël provenant d'un producteur local
- Tenu un stand de boissons chaudes et crêpes durant le marché de Noël
- Tenu un stand de café et thé durant la foire-exposition du pays d'Aigre durant les deux jours
- Vente de madeleines bijoux
- Vente de chocolats de Pâques issus de la « Chocolaterie d'Antan » de La Rochefoucauld.

Malheureusement, nous avons dû annuler la fête des écoles proposées par l'APE faute de bénévoles et malgré une sollicitation faite auprès des familles dans les deux écoles.

Nous espérons vivement que nous pourrons l'organiser au printemps de l'année prochaine

Le produit de ces différentes manifestations a permis notamment de financer :

- Un complément de financement du spectacle proposé par l'école maternelle en mai 2023
- Une aide au financement du voyage au ski de l'école primaire en janvier 2023
- Une prise en charge des dix séances de piscine de mars à juillet 2023 de l'école primaire

En qualité d'association, l'APE a pu solliciter le Crédit Agricole d'Aigre pour obtenir une subvention afin d'apporter une aide au voyage à Saint-Lary. La banque a octroyé une enveloppe à hauteur de 1000€.

Ces bénéfices sont mis à la disposition des écoles pour aider au financement d'événements culturels et ludiques organisés dans le cadre scolaire. Donner de votre temps c'est permettre aux classes d'avoir plus de projets et sorties, ou de plus grande envergure... Et ces moments forgent notre jeunesse ! Pour réaliser cela, nous avons besoin de vous. Chaque parent est le bienvenu. Nous vous tiendrons informés à la rentrée prochaine de la date de notre assemblée générale. Nous y présenterons les comptes de l'APE de l'année scolaire écoulée et nous espérons vous y voir nombreux pour faire connaissance et créer un groupe encore plus actif. Il est à noter que les réunions n'interviennent qu'à l'approche des événements et ne mobilisent pas énormément de temps. Chacun d'entre nous peut s'avérer une source d'idées pour proposer d'autres événements durant l'année permettant aussi d'animer nos enfants dans des activités hors temps scolaire.

Par exemple, le prochain événement acté se déroulera en octobre 2023 autour du thème d'Halloween. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à mettre un mot dans le cahier de vos enfants, les écoles feront suivre.

COLLÈGE DE L'OSME

2022/2023 : ANNÉE SCOLAIRE DU RENOUVEAU ET DE LA RÉALISATION DE PROJETS !

Des quatre dernières années, celle qui se termine est sans nul doute l'une des plus riches !

Une liste exhaustive des réalisations laisserait sans doute apparaître des oublis.

Des projets commencés bien en amont ont vu leur réalisation ou leur finalisation durant cette année scolaire, d'autres se sont invités...

Les séjours à l'étranger ont fait leur retour cette année avec l'Espagne, pour beaucoup c'était une découverte, l'ouverture culturelle est avant tout internationale en créant un lien avec nos proches voisins européens mais aussi des élèves de l'autre bout du monde ; ainsi une correspondance s'est mise en place avec des élèves Australiens... C'est ainsi que l'option Langue et Culture Européenne prend tout son sens au collège, offrir à chacun des opportunités de rencontre, de communication et d'enrichissement. L'ambition est à ce prix.

La découverte du milieu montagnard en hiver pour les élèves de 4^e, ski et randonnée en raquette ont bien rempli les journées !

Les 5^e sont partis sur les traces du roi Arthur en forêt de Brocéliande, projet qui s'est nourri « d'Au fil du conte » avec l'intervention de Philippe IMBERT pour épauler les enseignants du collège...C'est ce travail qui sera présenté aux futurs 6^e en fin d'année sous forme théâtrale.

Un travail sur l'oralité, et l'éloquence car la communication est avant tout orale et il est important que chacun puisse élaborer un discours argumenté et faire passer ses idées, tout en écoutant celles des autres.

Un travail de mémoire, poursuivi cette année, avec l'Association des Espagnols d'Angoulême, afin d'évoquer le convoi des 927 Espagnols déportés le 20 août 1940. Ce travail donnera lieu à la création **d'une bande dessinée par les élèves de 3^e**, bien aidés par le dessinateur Alfonso ZAPICO pour les aspects techniques du dessin et leur professeur d'espagnol... La plantation de l'arbre de la paix le 28 février 2023, avec la présence des anciens combattants de la FNACA a offert un moment solennel, intégré aux programmes d'histoire géographie et de français. Ce fut l'occasion de célébrer le cessez le feu d'Evian de 1962.



D'autres plantations, un peu plus tard en mars, par les élèves de 5^e, pour une haie cette fois afin de créer une réserve de biodiversité au collège, lieu de vie d'insectes et d'oiseaux. Cet espace sera exploité par les cours de Sciences et Vie de la Terre, pour évaluer l'impact sur la biodiversité. Grâce à cette action et bien d'autres (tri sélectif, compostage, végétalisation, menus de la cantine avec des produits locaux, frais et de saison, ...) **le collège a été labellisé E3D (Etablissement en démarche de Développement Durable).**

C'est un travail commencé il y a plusieurs années qui trouve en ce label sa reconnaissance.

Plantations toujours, les arbres vieillissants ont commencé à être renouvelés par d'autres plus fringants et adaptés aux conditions climatiques locales. Cette régénération se poursuivra dans les années à venir. La cour de récréation justement va se trouver modifiées ; les élèves de 5^e ont travaillé sur « la cour de récréation idéale » avec l'aide du Conseil en Architecture et Urbanisme de la Charente.

Ce projet sera financé par le département dans le cadre du budget participatif. Du nouveau mobilier va faire son apparition et un abri supplémentaire va être installé.

Cour toujours, une partie va être dégoudronnée et végétalisée dans le cadre des travaux d'accessibilité...La fin d'année est déjà bien avancée, la chorale des élèves de 3^e s'est produite devant l'ensemble des personnels et élève.

Le parcours d'obstacles de la journée olympique, tout comme le brevet des collèges pour les 3^e s'annoncent, suivi par la connaissance de leur nouvelle affectation...le collège s'éloigne. Pour certains, les yeux seront rougis au moment de partir, le temps pour beaucoup de se tourner vers l'avenir, nourris par 4 années au fil de l'Osme.

L'an prochain, une nouvelle période débutera par l'arrivée d'un nouveau Principal ; avec lui, de nouveaux projets viendront nourrir l'ensemble de la communauté éducative au seul bénéfice des élèves qui nous sont confiés et de leur avenir...

Bel été à tous !



ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

Les élèves de l'école Notre-Dame-des-Anges ont récemment eu la chance de visiter la caserne des pompiers de notre ville.

Tous les niveaux, de la toute petite section au CM2, ont participé à cette expérience enrichissante.

Les enfants ont pu observer de près le travail des sauveteurs qui ont adapté les activités pour rendre l'apprentissage ludique et adapté à leur âge.

Lors d'une seconde rencontre à l'école, ces professionnels du secours ont travaillé avec les élèves sur plusieurs aspects importants de la sécurité : **donner l'alerte en cas d'urgence, effectuer une Position Latérale de Sécurité (PLS), pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire en cas d'arrêt cardiaque, et reconnaître les dangers domestiques**

Les élèves étaient captivés par les démonstrations des intervenants d'urgence et ont posé de nombreuses questions.

Cette expérience restera gravée dans leur mémoire.

Nous les remercions chaleureusement pour leur dévouement et pour avoir offert aux élèves cette opportunité précieuse d'apprendre et de grandir en toute sécurité.



Visite à « La Madeleine »

Les CE1 / CE2 et CM ont été à La Madeleine : un lieu dédié à la création et un studio d'enregistrement nous avons été reçu par Cléo-T artiste confirmée : chanteuse, musicienne, compositrice... Ils ont vu des photos de l'artiste Yuta Arima, rencontré une danseuse et un metteur en scène en résidence à la Madeleine.

Ils ont aussi pu écouter CLéo-T et chanter avec elle, **faire des exercices de chants, écrire un texte sur une musique qu'elle a ensuite interprété. Un moment très agréable et enrichissant.**

FESTIVITÉS ECOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

L'APEL Notre Dame des Anges remercie les personnes ayant participé aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année 2022/2023.

La fin de l'année arrive à grands pas et nos enfants seront heureux de vous présenter leur spectacle de fin d'année qui aura lieu le samedi 24 juin 2023 au sein de l'école. Des jeux ainsi qu'une tombola vous seront proposés.

La dernière benne à papiers/cartons de l'année scolaire sera à votre disposition du vendredi 30 juin au 03 juillet 2023 sur le parking de l'école située 32 rue du pont boursier 16140 AIGRE.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

L'équipe APEL

CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Le club compte au 17 janvier **90 adhérents**. Lors de l'assemblée générale avec la présence de la Maire déléguée de Villejésus, nous avons voté pour le nouveau bureau suite à la démission de la trésorière et de la secrétaire. A été élu trésorier, Bernard Lavoué et secrétaire Catherine Flaud. Bienvenue au bureau.

Les randonnées sont tous les lundis après-midi jusqu'en juin. En février, nous avons fêté la chandeleur. En mars, un concours de belote. En avril, le repas de Pâques. Puis un évènement pour le club **nous nous réunissons maintenant le mardi et le jeudi** suite à la démission du Président du Club Accueil et Loisirs d'Aigre et la dissolution de celui-ci. Mais aucun adhérent supplémentaire n'est venu enrichir le Club Vermeil de Villejésus, à part le bonus de liquidation de l'association.

En mai, un petit loto dans la salle des fêtes et une randonnée le 21 au profit de la mucoviscidose ouverte à tous. 250€ ont été envoyés à l'association Grégory Lemarchal. En juin, notre 1^{ère} randonnée d'été avec un repas à l'Escale de Puyréaux, 10 juin randonnée dînatoire et le 22 juin un concours de belote dans la salle des fêtes et nous voici arrivés à la moitié de l'année.



Vous pouvez venir nous rejoindre pour passer un bon moment. Bonnes vacances.

UN FOURMILLEMENT D'ACTIVITÉS À LA MAISON VALTAUD

L'association L'Assise s'active pour la 3^e année au sein de la Maison Valtaud à Villejésus. Pour cela, elle organise, comme chaque année, plusieurs chantiers participatifs au printemps et à l'automne, et accueille durant l'été des groupes de jeunes adolescents qui viennent découvrir le patrimoine. 22 jeunes sont attendus en juillet 2023, et 22 autres en août 2023.

Et dès le mois de juin, toute l'équipe d'animateurs sera là pour préparer ces chantiers.

Cette année, le travail se concentrera sur la petite maison située sur la gauche dans le jardin : restauration du dallage du sol au rez-de-chaussée, restauration de l'escalier qui permet d'accéder à l'étage, rejointoiement des murs du rez-de-chaussée et de l'étage. A terme, cette maisonnette pourra accueillir des jeunes qui viendront en service civique, des bénévoles ou autre, et habiteront sur place, car la maison Valtaud, en elle-même, restera en partie un espace muséographique qui pourra accueillir le public.



Le travail continue aussi au sein de la maison Valtaud : l'inventaire muséographique des objets se poursuit et les membres de l'association ont eu le grand plaisir d'être rejoints dans cette tâche par des habitants du village qui ont connu l'épicerie Valtaud ouverte durant leur enfance. Tous se sont retrouvés les jeudis après-midi. C'était aussi l'occasion de projeter la restitution de l'épicerie à sa place originelle dans ce qui est devenu ensuite un salon à la retraite de Marie Valtaud. Cette restitution est possible car tout le mobilier de l'épicerie existe toujours, stocké notamment dans la forge à côté. Comme cela a été le souhait de Marie Valtaud lors de la donation de sa maison, on progresse donc vers la préservation de sa mémoire d'épicière et l'ouverture au public qui pourra découvrir cette riche mémoire.

L'Assise, 3 rue haute, Villejésus - 06 95 30 76 41 - associationlassise@gmail.com - FB / Instagram : L'Assise

EPHAD JARDINS D'IROISE

Groupe Iroise Bellevie

L'établissement les Jardins d'Iroise d'Aigre est situé depuis octobre 2021 dans une structure neuve, moderne et lumineuse à l'entrée d'Aigre au 14, Avenue du 8 mai 1945.

Entouré d'un grand parc arboré où il fait bon de se promener.

74 résidents vivent quotidiennement dans cet établissement, accompagnés de différents professionnels de santé avec pour objectif une qualité de vie,

la préservation de l'autonomie, le maintien des liens sociaux et la participation à la vie communale avec l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

L'objectif est d'avoir un cadre de vie agréable, des espaces dédiés dans lesquels les personnes se sentent comme chez elles, tout en étant accompagnées dans leurs différentes pathologies : dépendances psychiques, cognitives et physiques. Le résident est au centre des priorités de l'établissement, la réalisation de projets d'accompagnement personnalisés et de recueils des besoins en animations sociales permettent de répondre au plus près aux souhaits des personnes.

La structure accueille un panel de résidents, **dans deux services bien distincts :**

- Une petite unité de vie possédant une salle à manger commune, un salon TV et une bibliothèque. Cette unité accueille des personnes âgées dépendantes.
- Un EHPAD avec l'accueil de personnes âgées dès l'âge de 60 ans présentant des pathologies diverses.

En 2023, nous avons accueillis deux élèves en apprentissage : Lola – apprentie animatrice, et Tom – apprenti aide-soignant. Ils viennent enrichir une équipe dynamique et enthousiaste.

Un nouveau cuisinier a été recruté afin de préparer de bons plats et nous organiserons dès septembre un brunch mensuel ouvert à tous.

Nous avons répondu à un appel à projet et reçu le financement pour l'installation d'un vélo interactif connecté à un grand écran. Nous avons aussi reçu un financement pour l'achat d'un chariot sensoriel.

Une nouvelle directrice, **Madame Clara MORADELL** a pris ses fonctions en Mars 2023. Avec une première partie de carrière en tant que psychologue, cela fait 7 ans qu'elle est directrice d'Ehpad. Elle nous arrive des Ardennes où elle travaillait 3 ans pour la Croix Rouge.

Pour suivre les actualités de l'établissement, il existe l'application «**MyIroise**» où vous pouvez retrouver le programme des activités hebdomadaires, des photos, les menus...

Les Jardins d'Iroise proposent également une gamme de services sur l'extérieur :

- Livraison de repas à domicile pour les Seniors
- Prise en charge et nettoyage de votre linge
- Entretien de votre jardin.

Pour tous renseignements sur nos prestations de service nous contacter au **05 45 21 30 24**



EHPAD HABRIOUX



Les travaux avancent sereinement à l'EHPAD HABRIOUX

Réhabilitation de l'ensemble, mise aux normes mais aussi démolition et reconstruction, recours aux énergies renouvelables... les travaux de rénovation architecturale de l'EHPAD HABRIOUX démarrés en janvier 2022 se poursuivent.

L'achèvement de la première phase, a permis à certains résidents d'investir de nouvelles chambres individuelles (19) plus grandes, dotées de salles de bains avec douches privatives et d'intégrer la nouvelle salle de restauration. Luminosité et isolation amènent un confort quotidien.

La phase 2 du chantier, démarrée en mai 2023 pour une durée de 16 mois, concernera essentiellement les espaces logistiques (cuisine de production, buanderie, ateliers techniques), la conception d'une unité fermée d'hébergement de 12 lits ainsi que la rénovation de 25 chambres.



Une dernière phase de travaux ouvrira l'EHPAD sur la cité avec la création d'un parvis tourné vers le Centre bourg et la réhabilitation de la salle de vie conçue comme une place de village. Seront également concernés : les locaux de soins, locaux du personnel, locaux administratifs (qui seront réintégrés sur le site principal) ainsi que les dernières chambres qui ramèneront la capacité d'accueil à 88 lits.

L'implication au quotidien de l'ensemble des professionnels contribue au maintien d'un accueil et accompagnement de qualité.

APRÈS-MIDI FESTIF

Sympathique après-midi festif organisé par l'EHPAD Habrioux afin de rencontrer et d'échanger avec les résidents, les familles et le personnel, dans le magnifique cadre du Parc des Charmilles.

Merci aux enfants de l'école Notre-Dame-des-Anges pour leur très joli spectacle !



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIGRE



« AIGRE, n'a pas vu autant de camions de « pompiers » depuis 1966 ».

Le dernier congrès date de 1966, notre centre de secours avait envoyé notre candidature auprès de l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers de CHARENTE, en juin 2022, ce fut une réponse positive, depuis un an, nous travaillons dessus pour faire connaître notre passion aux petits et aux grands.

Plus les jours approchaient plus le stress montait car il ne fallait pas décevoir notre population !!!

Le jour « J » la nuit a été très courte pour certains membres des amicalistes entre le placement des véhicules et les exposants puis l'arrivée de nos collègues des 27 centres de secours de la CHARENTE.

Petit à petit le public découvre les expositions et les camions rouges sur la place de halle.

Nous tenons à remercier :

La mairie d'AIGRE et les employés communaux ;

Nos partenaires ainsi que le personnel de la Maison GAUTIER ;

Nos commerçants ;

Les enfants pour leurs magnifiques dessins ;

Nos 20 communes défendues ;

Nos collègues des différents Centres de Secours ;

Nos familles de Sapeurs-Pompiers d'Aigre ;

A nos camarades Sapeurs-Pompiers d'Aigre, actifs comme anciens et sans oublier nos JSP ;

Et pour finir à toute la population qui est venue voir notre congrès ;

Merci à tous pour votre confiance !!!

Et rendez-vous dans 57 ans.

Le président de l'amicale d'Aigre

Laurent DOMAIN



SAINTE-BARBE

Le centre de secours d'Aigre était réuni à la salle des fêtes pour célébrer la Sainte-Barbe, sainte patronne des métiers confrontés aux dangers du feu et des explosions, après trois années d'absence.



HANDBALL PAYS D'AIGRE

La saison 2022/2023 se termine sur de bonnes choses et avec différents événements.

Nos séniors masculins qui ont été jusqu'en 16^e de finale de la coupe de France départementale qui s'est jouée à AGEN le dimanche 19 Février 2023 contre ROCHECHOUART-SAINT-JUNIEN et ils se sont battus jusqu'à la dernière seconde.

Nos séniors filles ont été jusqu'en finale de coupe Challenge contre S-YRIEIX 2 qui s'est joué le samedi 17 juin 2023 à SAINT-YRIEIX et qui ont gagné la coupe sans oublier que nos séniors garçons qui ont joué la finale de Coupe Charente contre Cognac à SAINT-YRIEIX le même jour que les filles, mais qui ont fini



2^e et s'étant bien battu aussi jusqu'à la dernière seconde sans oublier qu'ils étaient encouragés par nos jeunes supporters ainsi que de nombreux supporters qui ont fait le déplacement.

Au niveau du championnat départementale, nos séniors filles ont terminé à la 1^{ère} place de championnat départementale, nos séniors garçons ont terminé à la 1^{ère} place de la 1^{ère} division du championnat départementale et tout en sachant que suite à leur résultat nos deux équipes séniors montent championnat régionale pour la saison 2023 /2024, nos -18 garçons ont connu un nouveau championnat interdépartemental avec la Vienne ont terminé dernier sachant que cela était leur 1^{ère} année et qu'ils sont tombés contre des 2^e voir 3^e année de leur catégorie mais sur les matchs retour une amélioration a été constatée suite à une nette progression du collectif, nos -15 filles ont terminé à la 4^e place du championnat départemental, nos -13 filles ont fini 1^{ère} de leur poule, nos -13 garçons ont fini 4^e de leur poule sachant que c'était leur 1^{ère} année ensemble, nos -11 filles et garçons ont fait diverses rencontres et un collectif de -9 mixte ont fait divers tournois durant cette saison.

Je remercie tous ceux qui ont participé, cette saison 2022/2023, à la vie du club : joueuses, joueurs, bénévoles, parents, sponsors, élus, supporters, nos jeunes arbitres, nos amis sans oublier nos entraîneurs qui se sont investis pour nos jeunes et séniors et le club afin de les faire progresser, et cela, a porté ses fruits quand on regarde les résultats satisfaisants de fin de saison et tout en prenant conscience de la difficulté d'intégrer les débutants aux joueurs et joueuses qui avaient déjà de l'expérience ainsi que quelques années de pratique.

Diverses journées vous seront proposées afin de venir découvrir la pratique du hand à tout âge.

Dont celle du 2 septembre 2023 où il y aura toutes les associations sportives d'Aigre et une autre dont la date n'est pas définie à ce jour mais on vous fera parvenir des flyers et sur Facebook.

Vous pouvez nous contacter pour de plus amples renseignements :

MARION Hubert : 06 -73-62-69-03 Site Facebook : Handball Pays d'Aigre

Bonnes vacances à tous

TENNIS

La saison 2022/2023 se déroule dans les meilleures conditions.

En effet le nombre d'adhérents et d'adhérentes est supérieur à quarante dont plusieurs féminines ce qui permettra au club dans le futur d'inscrire une équipe en compétition dans cette catégorie, le coach Jean-Baptiste entraîne régulièrement ces joueuses.



Présents aux entraînements également les plus petits le mercredi et les ados le vendredi.

Pour tous renseignements complémentaires concernant d'autres cours, vous pouvez nous contacter aux numéros suivants : **06 83 86 00 86 ou 06 80 14 85 87.**

Pour la dernière compétition de la saison deux équipes étaient inscrites en championnat régional. A noter la bonne prestation de l'équipe 2 avec la venue de nouveaux joueurs qui a terminé 2^e de sa poule à 1 point du premier. Plus difficile pour l'équipe 1 qui a dû affronter des gros clubs possédant des joueurs aux classements élevés.

Les futures rencontres se dérouleront à la rentrée de septembre et en attendant les joueurs peuvent entretenir leur forme sur les courts et nous rappelons pour les non-licenciés et pour ceux et celles qui veulent s'essayer à notre sport que les clefs des terrains sont disponibles au (restaurant le square) moyennant une participation modique.

Nous remercions Monsieur le maire et le conseil municipal pour leurs aides précieuses.

Nous vous souhaitons un bel été en espérant vous rencontrer le samedi 2 septembre pour la journée Aigre en sport.

Bonnes vacances à tous et à toutes

Le Bureau du TENNIS AIGRINOIS

GYM DANSE

L'association GYM DANSE D'AIGRE donne la possibilité à tous de pratiquer du sport.

Les séances sont tous les lundis de septembre à fin juin

La première de : 17h45 à 18h45.

La seconde de : 19h 00 à 20h00.

Les séances sont animées par une professionnelle.

Pour l'année en cours l'effectif sera de plus de **50 adhérentes et adhérents.**

Venez nous rejoindre

Les deux premières séances sont gratuites.

Pour tous renseignements :

Tel : 06 37 69 84 92 - 05 45 65 37 15 - 06 75 38 73 29



NOUVEAU : COURS DE YOGA À AIGRE

Dès la rentrée, Emmanuelle, professeur de yoga diplômée, vous propose des cours de yoga. Cours ouverts à tous les âges et toutes les conditions physiques.

Pour tout renseignement :

Contactez Emmanuelle au 06 76 58 62 76

ADMR



L'Association compte un effectif d'une vingtaine de salariées actuellement et également un service de portage à domicile Régal Admr 7j/7 sur tout le canton d'Aigre.

L'association recrute en CDI ou pour un Job d'été.

Dernièrement il y a eu le renouvellement de la flotte des véhicules de service pour les contrats de 130h minimum. Les salariées si elles le souhaitent peuvent également avoir un véhicule en location.

Des nouveaux services sont mis en place : **FILIEN (téléassistance) et JARDIBRICO.**

L'agent administratif est présent 4 jours/semaine : les lundis, mercredi, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 14h30.

Les autres permanences sont tenues par la secrétaire associative.

Les ateliers ludiques sont toujours animés par C. Claud 2 fois/mois les vendredis après-midi.

L'équipe des bénévoles de l'association est présente et active pour l'administratif et les manifestations. Si vous êtes intéressé pour les rejoindre, n'hésitez pas à venir à l'association.

HISTOIRES DU PAYS D'AIGRE

Histoires du Pays d'Aigre poursuit ses activités sans problème ni trop de publicité mais toujours très ouvert à tous les publics.

Le numéro 44 de la revue est sorti le 3 juin à Barbezières, accueilli par de nombreux adhérents.

Pour l'année prochaine compte-tenu des encouragements des spectateurs des soirées de 2022 dans les communes de Couture d'Argenson, Charmé et Ambérac, nous avons décidé de renouveler l'expérience de théâtre de rue.

Histoires du Pays d'Aigre et alentours...



L'écriture des textes est presque terminée et nous réfléchissons à la mise en scène afin d'être encore prêts à vous réjouir en juillet 2024.

Les personnes qui seraient intéressées pour jouer ou faire partie des figurants peuvent nous le faire savoir dès maintenant.

Téléphone : 05 45 21 00 13 ou 05 45 21 37 25 ou 05 45 21 12 29.

Merci d'avance et à bientôt.

Le responsable HPA
Michel Perrain.

MICHEL DEVEDEC



Les anciens du Club de Judo d'AIGRE souhaitent s'associer à la peine de la famille et des proches de Michel DEVEDEC qui nous a récemment quitté, revêtu du kimono, sa seconde peau, en lui rendant hommage dans ce bulletin municipal ; lui qui fut également conseiller municipal à AIGRE. Il a d'ailleurs œuvré pour le déménagement du dojo de l'actuelle salle de danse vers l'ancien gymnase, face au collège.

Les ceintures noires qu'il a permis d'obtenir tout au long de sa carrière d'enseignant sont en deuil. Il a, en effet, été enseignant au club d'Aigre pendant de longues années après s'être illustré comme gymnaste puis judoka à Cognac, près de son travail. Après un court passage à Luxé, il prend en charge jeunes et moins jeunes à Aigre. Il n'hésitait pas à accompagner les judokas motivés par la compétition. Il n'en a jamais fait grande publicité : grande gueule discrète, voilà Michel dans toutes ses contradictions ! Car, c'est un fait, Michel était

un vrai breton : têtue, râleur, mais attentif à ses élèves ... tellement certain que le judo pouvait beaucoup apporter aux jeunes un peu remuants pour peu que les parents ne s'offusquent pas de voir les bambins rappelés à l'ordre et au respect du code moral du Judo.

Et pourtant, les quelques amis réunis pour écrire cet hommage, anciens dirigeants de l'association que nous étions, nous avons eu bien du mal à le cadrer ! Le judo avait ses lettres de noblesse, et seul le judo ... A ses yeux. Nous connaissons d'autres professeurs investis de leur art ou sport qui sont exigeants mais dont les résultats appellent la reconnaissance. C'est bien la reconnaissance qui prime aujourd'hui, le regret de ce qu'il nous a apporté également en proposant les premiers cours de Taïso.

Les anciens du Club s'associeront aux actuels dirigeants du Club de Judo d'Aigre (ainsi qu'à la Fédération Régionale qui a déjà communiqué sur ce triste départ) pour un hommage commémoratif au dojo. Toute notre amitié va aujourd'hui vers Marie-Claude, sa compagne, Emeline, sa fille ainsi que son gendre et ses petits-fils, ses frères et sœurs comme l'aurait dit Michel : « AU MENTAL » ! »

Le Maire, les anciens Maires et les membres du Conseil municipal s'associent à la peine des adhérents et anciens dirigeants du Judo Club, et présentent leurs sincères condoléances aux proches de Michel DEVEDEC. Pilier du Judo Club et ancien membre du Conseil municipal d'Aigre de 2001 à 2008, très investi sur le territoire, Michel aura marqué de son empreinte la vie de notre commune

VÉLO VERT

L'association Vélo Vert du Pays D'Aigre remercie les mairies d'Aigre-Villejésus et Fouqueure ainsi que notre sponsor Groupama pour leur soutien financier. **Elle remercie également la mairie de Tusson de nous avoir accueillis pour nos randonnées de 2022, et 2023.** Malgré une météo moyenne la rando 2023 est un succès avec 139 VTT et 173 marcheurs et traileurs.

Merci aux participants, mais aussi à toute l'équipe de bénévoles qui a œuvré pour cette réussite. Le départ de la prochaine randonnée VTT et Marche et Trail organisée par l'association aura lieu à FOUQUEURE, probablement le 17 Mars 2024.

Nous gardons le principe maintenant habituel de plusieurs boucles d'une vingtaine de kilomètres, cumulables pour les plus costauds, avec ravitaillement central à la salle des fêtes.

Pour la marche et le trail, il y aura aussi plusieurs parcours possibles avec ravitaillement sur les circuits les plus longs.

Les personnes intéressées par la pratique du VTT loisir le dimanche matin, dans une ambiance amicale, peuvent nous contacter au **06 03 30 99 35** ou sur notre page Facebook pour plus d'informations.



CYCLO-CLUB AIGRINOIS

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :

Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé) tél. : 05 45 30 30 24

Vice-président : Jean-Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne) tél. : 05 45 21 36 21

Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure) tél. : 05 45 39 09 88

Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne) tél. : 09 66 42 15 38

Siège social : Mairie d'Aigre - 16140 AIGRE - Affiliation UFOLEP N°016 005 006

2023 a commencé par un loto réussi : le dimanche 6 février dès 14h00 la salle des fêtes était remplie de joueurs de tous âges.

Mais, l'intérêt se portait sur les routes plus ou moins arrosées et venteuses en ce début de saison.

Les groupes du Cyclo-Club, suivant leurs volontés et leurs forces se sont éparpillés sur les routes locales, participant aussi au rendez-vous proposés par les autres clubs. Nous avons organisé la « Coco Trainaud » et réfléchissons à la pérennité de cette rando : il y a 20 ans il y avait plus de 250 participants, ce dimanche 23 avril une soixante de cyclistes ont consenti prendre le départ (dont le tiers était aigrinois...)

Le séjour « montagne » (une sortie interne au club) s'est tenu dans les causses de Gramat, où le paysage et les sites remarquables ont fait oublier les courtes bosses au fort dénivelé...

Nous rappelons que le club est solidaire de toutes les actions sécuritaires appliquées sur les routes. Environ 250 personnes sont décédées sur les routes : parmi celles-ci, 56% roulaient sur des routes de campagne. Hors agglomérations, on constate une augmentation de 47% de la mortalité chez les cyclistes, soit 3 fois plus qu'en agglomération.



ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX COMITE DE JUMELAGE AIGRE - FAHRENKRUG



Partenaire

OFAJ
DFJW



**ASSOCIATION
DES ECHANGES INTERNATIONAUX**
**Nos amis allemands arrivent en juillet :
quatre ans après leur dernier séjour.**

L'Assemblée Générale de l'Association des Echanges Internationaux, en charge de l'animation du Comité de Jumelage AIGRE/FAHRENKRUG s'est tenue le 3 avril 2023 :

- Pas de changement notable pour cette année, mais à prévoir l'année prochaine ! et avec un bilan 2022 satisfaisant au vu du voyage du mois d'août 2022 en Allemagne et du soutien financier accordé par l'OFAJ, Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, que nous remercions.

- Nous avons organisé un loto le 12 mars avec un bon résultat qui, en complément du soutien de la commune d'Aigre, va nous permettre de bien recevoir nos amis allemands du 29 juillet au 5 août 2023, c'est-à-dire sur la même période qu'en 2019.

L'évènement essentiel pour notre association en 2023 est bien sûr l'accueil d'un groupe d'une trentaine d'amis allemands de tous âges.

La répartition dans les familles est un sujet primordial pour que chacun se sente à l'aise et sans contrainte. Nous pouvons nous féliciter de ne pas prêter le flan à d'éventuelles remarques désobligeantes telles qu'en ont connu d'autres comités charentais (voir article paru dans la presse) quant à l'âge des participants car, de part et d'autre du Rhin, l'âge de nos participants va du plus jeune 12 ans au plus âgé 70 ans. Il n'en demeure pas moins que nous apportons tout notre soutien à tous les Comités de Jumelage et rappelant à quel point il est difficile de mobiliser toutes les énergies pour proposer des activités intergénérationnelles.

Un comité de jumelage est un « contrat » signé par deux communes étrangères par les maires respectifs.

Le nôtre a bientôt 40 ans et l'animation en a été confiée à notre Association des Echanges Internationaux.

En effet, il faut bien sûr intéresser les participants, renouveler les adhérents grâce aux jeunes mais il faut aussi fidéliser les bénévoles qui vont faire vivre et perdurer l'Association et, par voie de conséquence, le Comité de Jumelage !

Cette année, les membres de l'association ont fait preuve d'imagination et de rapidité car le programme était quasiment bouclé dès le 9 mai même s'il faut rester prêts à tout changement de dernière minute.

Nous aimons bien défendre un thème particulier lors de nos échanges : après l'EAU en 2019, nous avons choisi les JEUX OLYMPIQUES – anticipation sur 2024 qui sera notre année blanche.



Notre point de ralliement de la semaine sera la salle des fêtes de Villejésus pour ne pas perturber outre mesures l'organisation de la Brocante et autres manifestations aigriennes.

Samedi 29 juillet : arrivée prévue aux Charmilles vers 12H (pique-nique, accueil et répartition dans les familles) – le soir, repas à la course des cagouilles organisée par Jeunesse et Loisirs.

Dimanche 30 juillet : matinée libre – repas à la brocante d'Aigre, organisée par le Comité de Foire d'Aigre, Rando des cagouilles d'Aigre à Villejésus dans l'après midi jusqu'à la Maison Valtaud.

En soirée, réception officielle de la Commune d'Aigre à Villejésus en présence du Conseil Municipal et des anciens maires et présidents du Comité.

Lundi 31 juillet : déplacement vers NONTRON pour les adultes, les jeunes se prévoient un programme plus sportif !

Mardi 1^{er} août : pour tout le monde (enfin pour ceux qui veulent bien nous suivre ...)

Mercredi 2 août : journée libre, les jeunes vont à la mer.

Jeudi 3 août : nous revenons sur notre thème des JEUX OLYMPIQUES au plan d'eau des Gours. Soirée des familles à la salle des fêtes de Villejésus

Vendredi 4 juillet : Direction SAINTES avec deux programmes adaptés (jeunes et moins jeunes) en finissant l'après-midi à l'Abbaye de Fontdouce.

Le soir sera notre dernière soirée collective avant le départ.



Samedi 5 août : nos amis font leurs bagages, dernières courses à Aigre avant le départ en début d'après-midi.

Comme nous l'avons toujours fait, nous adaptons notre programme aux événements proposés par les autres associations locales afin de ne pas leur enlever des participants voire des bénévoles mais au contraire leur apporter un public complémentaire.

Nous comptons cette année quelques nouvelles têtes parmi les hôtes français et nous nous en réjouissons mais nous remercions sincèrement les plus fidèles qui jouent à fond le jeu de l'échange entre les familles allemandes et françaises.

Un seul regret cette année :

A l'occasion de leur Congrès du 24 juin 2023 à Aigre, les pompiers français ont invité une délégation de leurs homologues allemands.

Ceux-ci n'ont malheureusement pas pu faire le déplacement, nous transmettons à l'Amicale des Pompiers d'Aigre, les excuses des pompiers allemands et nos regrets et notre Association a prévu d'être présente lors de cette manifestation.



Le Bureau reste à votre disposition pour répondre à toute question concernant notre association et le comité de jumelage

Les Co-Présidentes : Patricia RANOUIL et Patricia BAZIRE

Les Secrétaires : Nadia CAILLAUD et Christophe TYRE

Les Trésoriers : Lucie CAILLAUD et Benoit MAUFRAS



JEUNESSE ET LOISIRS

La réunion d'assemblée générale a eu lieu le 27 janvier. Quelques membres ont quitté l'équipe et de nouveaux sont arrivés .

Nous avons commencé les animations de l'année par un loto le 26 mars dans la salle d'Aigre, avec un nombre de participants supérieur à 2022.

Nous avons fixé les animations du 2^e semestre comme suit :

Samedi 22 juillet : « Rendez vous chez Melle Marie » avec l'association L'ASSISE.

18h : visite du site VALTAUD à Villejésus, à partir de 19h : nous assurerons la buvette et la petite restauration (grillades frites).

La soirée se continuera en musique avec un concert (gratuit) sur la place de la mairie de Villejésus .

Samedi 29 juillet : « Course des 2 cagouilles », épreuve sportive VTT et Trail en équipe ou en individuel. Inscription : 15€ par équipe ou 10€ en individuel (bulletins d'inscriptions et règlement disponible en mairies ou sur le site Facebook de la mairie d'Aigre) ou inscription sur place . Renseignements au 06 81 98 54 07 ou 06 84 51 83 93 . Départ VTT à 17h et Trail à 19h. Chaque participant aura un lot. La soirée se clôturera par un repas grillades frites dans la cour de la mairie de Villejésus avec un petit marché de producteurs locaux.

14, 15 et 16 août : Frairie de Villejésus, avec le 14 à 18h : randonnée pédestre sur un circuit de 7 km en partie en bord de rivière, suivie en soirée d'un repas grillades frites, et animation musicale avec le groupe Poitevin « Zicksonne et Tax ».

Le 15 à 15h30 : jeux pour les enfants (4 à 12 ans) avec récompenses et tickets de manèges pour la fête foraine.

Le 16 à 15h, place de la mairie : **73^e grand prix cycliste de Villejésus.**

À 23h, feu d'artifice et spectacle pyrotechnique musical sur le site habituel de la prairie, (sous réserve d'autorisation de la Préfecture, liée aux conditions météorologiques). Entrée : 2€ (gratuit pour les moins de 15 ans)

Dimanche 17 septembre : Brocante de Villejésus à partir de 6h30, place de l'église, 1,50€ le mètre, buvette et restauration sur place.

Vendredi 17 novembre : Soirée Beaujolais nouveau et jeux de société.

Un petit mot sur la troupe de théâtre :

« **Les Apôtres de Villejésus** » ont fait en début d'année plusieurs représentations de leur nouvelle pièce : « Allez ! On danse ! » à Verdille, Aunac, Charmé, et se produiront à Aigre le 30 septembre (recette intégralement reversée à l'œuvre des pupilles et au fond de solidarité des sapeurs-pompiers), à Marcillac le 14 octobre, à Maine de Boixe le 21 octobre, à Paizay-Naudoin le 18 novembre .

Venez voir la pièce : détente et rigolade assurées.

Je remercie tous les membres de l'association ainsi que les bénévoles qui œuvrent au bon déroulement de nos animations.



Didier VIDEAU

COMITÉ DE FOIRE

Après 3 années d'absence liées à la crise Covid, la 49^e édition de la foire exposition d' Aigre a pu enfin se tenir lors du week-end des 13 et 14 Mai dernier.

En effet ce rendez vous annuel, incontournable, événement emblématique de la vie économique locale manquait à tous et avait comme thématique pour son exposition culturelle « **les métiers rares et insolites** »

Grâce à une météo clémente, l'affluence a été au rendez vous pour le plus grand plaisir des organisateurs puisque près de 4000 entrées ont été comptabilisées sur tout le week-end ; pari gagné pour le comité foire et sa soixantaine de bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts et qu'il convient de remercier chaleureusement.

Cette immanquable rencontre permet de mettre en valeur les produits du terroir, les savoir-faire, les artisans locaux mais aussi de révéler la vigueur de notre tissu associatif grâce à la présence sur les stands de plusieurs de nos associations locales.

Nous avons ainsi démontré notre capacité à créer, à innover et à résister dans un contexte économique compliqué.

Pendant ces 2 jours, ce sont plus d'une cinquantaine d'exposants, artisans et entreprises charentaises pour la plupart, qui nous ont fait découvrir l'excellence de leur savoir-faire.

Une restauration à la carte permettant de composer son repas avec les produits des producteurs locaux a été proposée .

Les visiteurs ont pu tout le long du week-end apprécier les animations : expositions de vieilles voitures, de vieux tracteurs , de meutes de chiens , d'animaux de la ferme trompes de chasse , banda Compagnie le passage, balade en calèche , balade à poneys pour les enfants , manèges

L'exposition culturelle concoctée par Dominique Grangjaud et son équipe qui fait toujours la force de la manifestation a été particulièrement appréciée cette année par les visiteurs pour sa grande qualité.

En effet, une vingtaine d'artisans exerçant des métiers rares et insolites ont attiré beaucoup de curieux en particulier les chapeliers de la Paillole venus à douze du Tarn et Garonne pour présenter la fabrication des chapeaux de A à Z, le photographe tirant les portraits à l'ancienne au collodion humide, l'unique fabricant français de bois d'icônes, l'iconographe, la graveuse de timbres poste, la brodeuse, le fabricant de meubles art nouveau

A noter également la présence de notre fleuron local , les Cognac Gautier, et celle des établissements Flamand bijouterie qui ont vu le jour sur notre commune.

A noter également la présence de notre fleuron local, les Cognac Gautier, et celle des établissements Flamand bijouterie qui ont vu le jour sur notre commune.

Devant le succès de ce millésime 2023 , le comité foire du pays d'Aigre et tous ses bénévoles vont se mettre au travail rapidement pour concocter la prochaine édition et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour MAI 2024.

En route donc vers la 50^e !!!



URIEL

URIEL est la première recyclerie de France à reverser ses bénéfices au profit de la recherche médicale.

Depuis sa création le 28 août 2021, nous avons reversé 7 450 euros à la FRM (Fondation pour la Recherche Médicale).

Sa fondatrice au parcours de vie malheureusement chaotique est soutenue dans son combat par sa famille. L'association fonctionne uniquement avec des bénévoles. Cette chaleureuse boutique aux multiples fonctions

- Écoresponsable avec réemploi d'article de seconde main
- Solidaire par la vente de divers articles à petits prix
- Donateur en reversant ses bénéfices pour la recherche médicale

est le rendez-vous incontournables des Aigrinois et des villages alentour.



« Nous sommes une équipe, que ce soit pour nous ou pour un proche, nous sommes tous touchés par la maladie quelle qu'elle soit. Nous sommes tous acteur de cette solidarité, vous donnez, nous vendons, vous achetez, s'il manquait un seul de ces trois maillons, l'association n'existerait plus ».

*Vous pouvez nous retrouver du mardi au samedi
De 9h30-12h30 et de 15h-18h30
37 grande rue 16140 Aigre – Tel 05.17.20.42.20*

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES D'AIGRE

Le manque de sang se fait de plus en plus ressentir sur le plan national, aussi, toute personne en âge de donner (de 18 à 70 ans) est cordialement invitée à venir aux collectes organisées par l'amicale d'Aigre

CALENDRIER 2023 - SALLES DES FÊTES D'AIGRE



Mardi	18 Juillet	16h. À 19h.
Mercredi	15 Novembre	14h. À 18h.



SIVOS DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU SECTEUR D'AIGRE

Réunion du 8 février 2023

Vote du compte de gestion 2022 :

Dépenses de fonctionnement 2022 – prévisions 190 250.00 € - réalisations 158 372.59 €

Recettes de fonctionnement 2022 – prévisions 190 250.00 € - réalisations 173 712.13 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice 15 339.54 €

Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2022 : 32 266.44 €

Dépenses d'investissement 2022 – prévisions 25 512.28€ - réalisations 11 349.67€

Recettes d'investissement 2022 – prévisions 25 512.28 € – réalisations 16 033.40 €

Excédent d'investissement de l'exercice 4 683.73 €

Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2022 : - 8 001.55 €

Adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2022 :

Le compte administratif présenté est égal au compte de gestion. Conformément aux textes en vigueur, la présidence de séance est assurée par Evelyne Lachaise, Vice-Présidente. Renaud Combaud, Président en fonction, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération d'affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 d'un montant de 32 266.44 € est affecté pour 8001.55€ au déficit de d'investissement cumulé, afin de couvrir le besoin de financement de la section. 24 264.89€ sont reportés en fonctionnement.

Vote du budget primitif 2023 :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 196 862.00€ et en investissement à 29 274.00€

Adopté à l'unanimité.

Délibération fixant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement

Le Président rappelle au Conseil Syndical les décisions prises à l'occasion de l'élaboration du budget de fonctionnement du SIVOS, à savoir que la participation des communes adhérentes est fixée à 2 503.00 Euros par enfant, et à 3 002.00 Euros par enfant pour les communes non adhérentes.

Information sur les échanges concernant la carte scolaire et sur les évaluations des écoles

Le Président fait part des échanges en cours entre les élus et directeurs d'école du secteur. Il a réuni les personnes concernées sur le périmètre du « Pays d'Aigre » le 30 janvier. Il en ressort plusieurs situations compliquées sur des écoles du secteur avec des risques de fermeture.

L'Éducation nationale effectue une évaluation des deux écoles publiques de la commune.

Le Maire d'Aigre & Président du SIVOS a émis un avis favorable pour que les temps périscolaires soient inclus dans la réflexion.

SIVOS DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU SECTEUR D'AIGRE

Réunion du 8 juin 2023

Point sur la rentrée scolaire 2023- Renouveau du contrat PEC :

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il a procédé aux entretiens individuels annuels des agents du SIVOS. Une visite de poste des agents sera organisée avec Elodie Cavrot du pôle santé et conditions de travail du Centre de gestion de la Charente.

A la demande des agents et pour faciliter le travail à la cantine, un deuxième chariot a été commandé pour le réfectoire.

Un agent a demandé à pouvoir suivre une formation sur « le langage des signes bébé » afin de communiquer plus facilement avec les jeunes enfants. L'Association « SESAME » dispense cette formation ; elle a été contactée. Le coût de la formation proposée s'élève à la somme de 110 € pour une réunion pédagogique de 2 heures + environ 100 € par personne pour le cycle de 6 ateliers. Le Président propose de l'étendre aux autres salariés. Avis favorable pour former l'ensemble des agents. Cette formation valoriserait également l'école.

Le contrat PEC de Robyn Diggle arrive à échéance le 29 août prochain. Une demande de renouvellement du contrat de six mois sera formulée au pôle emploi.

Recrutement d'un Contrat d'apprentissage – CAP Petite enfance

Le Président et la Vice-Présidente présentent la demande de contrat d'apprentissage d'une jeune qui est actuellement stagiaire au sein de l'école, et qui donne pleine satisfaction.

Malheureusement, elle ne pourra pas débiter à la rentrée scolaire 2023/2024, car la collectivité n'est pas éligible au financement cette année. La collectivité devra participer au recensement des besoins en matière de contrat d'apprentissage organisé par le CNFPT en début d'année 2024 pour pouvoir bénéficier de la prise charge des frais de formation.

Mise en place du compte épargne temps dans la collectivité

Le Président rappelle qu'il a sollicité l'avis du CST du Centre de gestion du centre de gestion pour la mise en place du compte épargne temps dans la collectivité, et que celui-ci a délibéré favorablement. Il permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés au-delà de 15 jours. Ils peuvent aussi être pris en compte dans la retraite additionnelle (RAFP).

Avis favorable du comité syndical.

Demandes de dérogation scolaire

Le Président présente au Comité Syndical :

- La demande de dérogation de Monsieur Erwan Guézennec, domicilié à Aussac-Vadalle, Directeur des Cognac Gautier pour inscrire son fils à l'école maternelle d'Aigre. L'enfant fréquente aujourd'hui la maison de la petite enfance d'Aigre. Avis favorable du Comité Syndical.
- La demande de Madame Lererre domiciliée à Fouqueure pour inscrire son enfant qui aura deux ans le 28 septembre prochain. Annette Bonnet doit demander l'avis de l'inspection, car il semble compliqué de scolariser un enfant si jeune. Le Président informera la commune de Fouqueure de la demande, et la Directrice de l'école rencontrera la famille le cas échéant.

Délibération de virement de crédits - Point sur les investissements 2023

Le matériel de motricité acquis pour la somme de 999.00 € doit être payé en investissement afin de récupérer la TVA. Le président propose les virements de crédits nécessaires ; avis favorable.

Le Président rappelle également le programme de travaux inscrit en investissement au budget 2023. Ce programme avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat et d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Ces deux subventions ont été accordés pour la somme de 3950 € chacune.

Les devis vont être mis à jour et signés.

Mise à disposition du réfectoire à la communauté de communes Cœur de Charente

Le Président rappelle la convention de mise à disposition à titre gratuit à la Communauté de communes Cœur de Charente, de la partie restauration scolaire de l'école maternelle pour accueillir le centre de loisirs d'Aigre pendant les vacances scolaires.

Le Président a sollicité la CDC pour connaître le mode de fonctionnement sur l'ensemble du territoire. Il y a des arrangements avec les communes, également à Vars et Mansle. Pour l'instant, la convention demeure donc en l'état.

Questions diverses

Le Président présente au Comité Syndical :

- Annette Bonnet confirme son départ en retraite. Son remplacement sera assuré par Fanny Moulin, domiciliée à Ambérac. Renaud Combaud remercie Annette Bonnet pour son investissement pour l'école depuis de nombreuses années, et pour la qualité de son travail.
- La commune d'Aigre souhaite demander le renouvellement de six mois du contrat PEC de Josiane Richard, qui assure le service de restauration à l'école maternelle.
- A ce jour, l'effectif à la rentrée scolaire 2023/2024 serait de 62 élèves.
- Le Président indique qu'il y a des dysfonctionnements sur l'alarme incendie de l'école. Un test sera fait, et il contactera également la société de maintenance (Brunet).
- Le Président fait le point sur la consommation énergétique (chauffage au gaz) : au 2 juin, 18 000 € ont été réalisés sur 24 000€ inscrits au budget.

SMABACAB

Le sentier de l'Aume est un itinéraire pédagogique accessible à tous, depuis Paizay-Naudouin jusqu'à Ambérac, en passant par la commune d'Aigre. Ce sentier parcourant les cours d'eau et marais de l'Aume, rejoint le fleuve Charente et traverse 4 boucles sur lesquelles sont disposés des panneaux pédagogiques.

Depuis la fin de l'année 2022, le SMABACAB a entamé un travail visant à régulariser ce cheminement ; des conventions de passage sur terrains privés manquaient pour que l'itinéraire soit administrativement conforme ; ce travail arrive aujourd'hui à échéance.

Concernant la boucle située aux alentours d'Aigre, cette dernière passe par le centre bourg aux alentours du restaurant le Square, remonte par la rue des Orneufs en direction de Saint-Méxant, traverse l'Aume au Moulin de l'Ouche et revient dans Aigre par le pont des Pierres après avoir franchi l'empellement de Sardet.

Vous pouvez suivre cela en vous repérant grâce aux plaquettes fléchées « **sentier de l'Aume** » jalonnant le parcours



Concernant l'ouvrage de l'empellement de Sardet, le SMABACAB effectuera une sécurisation de la zone par pose de gardes corps, le passage étant jugé trop dangereux pour la fréquentation par le public.

Enfin, le sentier va subir une légère modification dans la commune voisine d'Oradour, empruntant un passage par l'île de Germeville, agrémenté de nos panneaux pédagogiques.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SMABACAB pour obtenir plus de renseignements au : 05 45 21 01 91

Bonne promenade à toutes et à tous.

PLUI

Après 5 ans de travail de concertation avec les acteurs du territoire, le PLUi de la communauté de commune Cœur de Charente est entré en vigueur le 22 mai 2023.

Le PLUi de Cœur de Charente c'est un projet de territoire à l'échelle de la Communauté de communes Cœur de Charente. Ce projet est regroupé dans un document transversal, qui s'intéresse à toutes les composantes de l'aménagement (habitat, économie, environnement, patrimoine, agriculture, mobilité...). Ce document règlementaire régit les autorisations d'urbanisme (Où ai-je le droit de construire ? Que puis-je construire et comment ? ...). Il s'agit d'un cadre de développement pour les quinze prochaines années. Il est a noté que désormais :

Les autorisations d'urbanisme seront instruites par la Communauté de communes pour le compte de ses communes membres.

Sur la commune d'Aigre, le droit de préemption relève désormais de la commune.

L'installation d'une clôture est soumise à une déclaration préalable (à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière).

Toute démolition partielle ou totale doit faire l'objet d'un permis de démolir ; lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Concernant les certificats d'urbanisme informatifs (CUa), les dossiers enregistrés et numérotés en mairie ne donneront lieu à aucune réponse sur la majorité des communes. Le silence gardé par l'administration dans le mois suivant le dépôt vaudra délivrance de certificats tacites



Nous vous rappelons que les autorisations d'urbanisme peuvent être déposées en ligne dans une démarche simplifiée et sans frais via le lien suivant :

<https://sve-coeurdecharente.sirap.fr/>

Le secrétariat de Mairie et le service urbanisme de la Communauté de communes Cœur de Charente demeurent à votre disposition afin de répondre à vos questions.

ASSOCIATION FONCIÈRE DE VILLEJÉSUS

Procès-verbal de la séance du 16 février 2023



Présents : COMBAUD Renaud - LEGRAND Joël - SAUZET Dominique - GEOFFRION Olivier - PELLEVOISIN Cédrik - FOURÉ Brigitte

Excusés : TRILLAUD Damien

Absents : TIPHONNET Christophe - PRUDHOMME Jean-Marc

Le Président présente le compte de gestion 2022 de la trésorière de Ruffec et précise que celui-ci est conforme aux écritures du compte administratif de l'association foncière. Les membres de l'association foncière de Villejésus approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Le Président présente les résultats du compte administratif 2022. Sous la présidence de séance de Dominique SAUZET, et hors la présence du Président, les membres de l'association foncière de Villejésus approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022.

Le Président rappelle les résultats de l'exercice budgétaire de 2022 :

A - Résultat de l'exercice		2 038.96 €
B - Résultats antérieurs reportés	N-1	28 212.10 €
C - Résultats à affecter =	A+B	30 251.06 €

Il propose d'affecter la somme de 30 251.06€ à l'article 002 report de fonctionnement. Les membres approuvent à l'unanimité cette décision d'affectation.

Le Président présente la proposition de budget primitif 2023. Ce budget primitif est adopté à l'unanimité par les membres.

Le Président propose de maintenir les tarifs 2022 et de fixer pour l'année 2023 le taux à l'hectare à 4.50€ et le minimum de perception à 4.50€. Il propose d'arrondir les cotisations à l'euro le plus voisin. Les membres approuvent ce tarif à l'unanimité.

Le Président rappelle que pour l'année 2022 l'indemnité de la secrétaire de l'association foncière, Solène Lachaise était de 200€. Il propose de maintenir cette indemnité. Les membres de l'association approuvent à l'unanimité le montant de l'indemnité de la secrétaire.

Le Président propose de faire un courrier aux notaires du secteur afin de leur rappeler que l'association foncière doit être informée des ventes qui ont lieu sur les parcelles faisant partie de son périmètre.

Point sur les travaux en cours : Le chemin derrière les Granges est toujours en cours, celui de la font au chat doit être repris à certains endroits et il reste à finir le débarnage sur le chemin du Breuil. Le Président contactera l'entreprise BERNARD TP à ce sujet.

Projets pour les travaux 2023 : Refaire le chemin de la forêt (à côté de la Route de Villefagnan, lieu-dit Champs de la forêt) et finir le chemin du breuil. Des devis vont être demandés par Cédrik PELLEVOISIN.

Point sur les propriétés de l'AF : Il s'avère que beaucoup des propriétés de l'AF sont désormais cultivées. Cela pourrait générer des problèmes pour les futures ventes ou lors des échanges de parcelles. La DDT est sollicitée pour connaître les exploitants, à voir ensuite avec eux pour mettre en place un fermage ou vendre ces parcelles.

Le chemin d'accès à Humal appartient à l'AF mais désormais il ne dessert que la société, le Président propose de le vendre, une demande a été faite auprès des domaines pour en évaluer sa valeur. Avis favorable sur le principe, en étant vigilant sur les servitudes de passage.

Fermeture de la séance.

EXPRESSION DES ÉLUS

« UNISSONS NOS FORCES » (liste menée par Renaud Combaud)

Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois,
Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,

Depuis le début de l'année 2023, vous pouvez bénéficier du « Pôle de services au public » dans l'ancienne Quincaillerie Dard (29 Grande Rue). Il s'agit d'un projet important que votre municipalité porte depuis le début du mandat.

Après l'achat du bâtiment, nous avons pu rapidement installer le distributeur de billets municipal, en partenariat avec Loomis : il s'agit d'une véritable réussite, avec au total près de deux millions d'euros retirés depuis août 2021. A titre d'illustration, 426 retraits ont été effectués durant le week-end de la Foire Expo !

Depuis février, la deuxième phase du « Pôle de services au public » se concrétise avec l'Espace France Services : un service public municipal ouvert à tous, où un agent se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches administratives, comme la déclaration de revenus ou des biens immobiliers, l'aide pour les dossiers auprès de la CAF ou de la caisse de retraite. L'Espace France Services est ouvert tous les matins du mardi au samedi, ainsi que le mercredi et le jeudi après-midi. Un ordinateur est à disposition pour vous permettre d'accéder aux outils en ligne. Vous disposez aussi des permanences des services publics : le service des impôts, la mission locale, la MSA, les conseillers numériques, etc...

Également au sein du Pôle de services au public, la commune peut de nouveau instruire les demandes de titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport). Nous avons perdu ce service en 2017, et votre municipalité le sollicitait depuis deux ans, auprès de la Préfecture et des Ministères. Nous sommes la seule commune en Charente à bénéficier d'une ouverture de ce dispositif ! Le public est reçu le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée.

Le succès est au rendez-vous, ce qui démontre l'importance de proposer ces services. L'Espace France Services a ainsi reçu 801 usagers en quelques mois, et 87% des demandes ont été traitées dès la première visite. Pour les cartes d'identité et passeports, 1168 dossiers ont été traités depuis février. S'agissant de services soutenus par l'Etat, la commune bénéficie de subventions de fonctionnement : 30 000€/an pour l'Espace France Services, et 14 000€/an pour les Titres d'Identité.

Nous remercions Alexandra et Bastien, agents municipaux, pour l'excellent accueil réservé aux usagers et pour leur travail de qualité.

Nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été !

////////////////////////////////////
« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (liste menée par Amandine Guillaume)

L'arrivée des beaux jours annonce souvent la reprise des différentes manifestations sportives, culturelles, les trails, brocantes, marchés, fêtes... Notre village s'anime pour notre plus grand plaisir.

Nous avons eu la joie de voir à nouveau la foire avec sa traditionnelle exposition culturelle toujours aussi riche et qualitative. L'école de danse Les Petits Pas d'Aigre nous a offert un spectacle de très grande qualité les 17 et 18 juin dans l'auditorium du «27» à Rouillac. Le hand-ball nous épate par ses résultats. Le football crée une équipe féminine pour la saison 2023-2024. Les Apôtres de Villejésus remontent sur les planches avec leur pièce «Allez! On danse». Les pompiers nous ont fait l'honneur d'organiser leur congrès départemental à Aigre et d'animer notre centre ville. L'association des commerçants et artisans démontre une nouvelle fois son engagement pour un commerce de proximité en distribuant des petits présents lors de la fête des mères et de la fête des pères. L'association des Echanges Internationaux prépare l'arrivée le 29 juillet des allemands de Fahrenkrug qui seront là toute une semaine dans le cadre du jumelage avec Aigre.

Il est important de souligner le travail accompli par tous ces bénévoles, par tous les acteurs qui font vivre Aigre. Soutenons-les en assistant aux manifestations, en participant à la vie locale. Profitons de la richesse de notre beau village.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et de bonnes vacances.

BIENVENUE

Bienvenue dans notre charmante commune d'Aigre !

Vous venez d'emménager, nous sommes ravis de vous accueillir dans notre communauté chaleureuse et conviviale. **Nous vous invitons donc à venir vous faire connaître en mairie, un formulaire vous sera remis.** Vous pouvez également disposer de tous les renseignements pratiques dont vous avez besoin.

RECENSEMENT

Le recensement citoyen, c'est obligatoire. Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale doit s'effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Il suffit, pour cela, soit :

De se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile. **Une attestation de recensement est alors délivrée au jeune. Ce document est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique** (BEP, CAP, Bac, conduite accompagnée, permis de conduire, etc.).

D'effectuer les démarches en ligne sur le site du service public, via « **mon espace citoyen** ». Pour ceci l'Espace France Service d'Aigre peut vous accompagner.

Le recensement citoyen est une démarche citoyenne qui s'inscrit dans le Parcours de citoyenneté et qui permet d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté, mais aussi d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

DÉJECTIONS CANINES

Vous êtes nombreux à avoir pu constater que les rues et espaces verts publics de la commune sont régulièrement souillés par des déjections canines.

Il est nécessaire que chacun prenne conscience de ces nuisances dans l'intérêt de tous.

La Municipalité fait donc appel au sens civique des maîtres pour maintenir les espaces communs propres et agréables.

Par ce message, la Municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chiens au respect de nos concitoyens en les invitant à ramasser les déjections canines.





Coupez l'eau aux moustiques tigres !

Le moustique tigre est présent dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine (hormis la Creuse). Il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'ARS et de Santé publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau (même en petites quantités), ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir : **COUPEZ L'EAU AUX MOUSTIQUES !**

Le moustique tigre est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m... le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !

Si l'ensemble du voisinage applique les bons gestes, c'est tout le quartier qui peut espérer un été tranquille !

► Savez-vous le reconnaître ?

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre.

Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :



Voyageurs, protégez-vous, protégez-nous !

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou zika ont été signalés ? **Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres et restez attentif à tout symptôme.**

Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat

- Équipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
- Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques,
- Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle,
- Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur de l'habitat.

DÉCLARATION BIENS IMMOBILIERS

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier ? La date limite pour effectuer votre déclaration, initialement prévue le 30 juin, vient d'être reportée au 31 juillet. Vous avez l'obligation, pour la première fois cette année, de déclarer le statut d'occupation de vos biens immobiliers. Cette démarche est distincte de la déclaration de revenus et doit se faire par internet sur votre compte impôt particulier. Vous pouvez vous faire assister par l'Espace France Services d'Aigre dans cette démarche.



LE NOUVEAU SITE DE LA MAIRIE EST EN LIGNE !

Vous y retrouvez des informations pratiques, les actualités à venir, etc...

Un projet mené à bien par votre municipalité avec l'Atelier Philographie (entreprise locale basée à St-Angeau -Val-de-Bonnieure).

N'hésitez pas à le découvrir : <https://www.aigre.fr/>



Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- Des repas adaptés aux régimes
- Un choix à la carte comme au restaurant (choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



Nous intervenons avec notre propre matériel

Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertecharente.fr



ENQUÊTE INSEE

Pourquoi cette enquête ? Elle permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine, de mesurer les inégalités de patrimoine et d'améliorer la connaissance sur la répartition de la richesse en France.

Un échantillon de logements tirés au sort pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages résidant en France. Depuis 2014, l'enquête prend la forme d'un panel : les ménages interrogés une première fois sont par la suite réinterrogés trois fois (sur un cycle total de neuf ans), afin de comprendre les évolutions de leur patrimoine au cours du temps.

Des données anonymes et des réponses protégées La collecte est placée sous la responsabilité de l'Insee. Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire. Les réponses seront confidentielles, comme pour toutes les enquêtes menées par l'Institut.

Quelques chiffres et publications issus de la dernière enquête HVP (2020-2021)

61 % des ménages possèdent du patrimoine immobilier en 2021

74 % des ménages possèdent un livret A en 2021, ce qui en fait le produit préféré des Français

Le patrimoine est très inégalement réparti : en 2021, les 50 % des ménages les mieux dotés possèdent 92 % du montant total de patrimoine brut

En 2021, l'immobilier représente 62 % du patrimoine brut de l'ensemble des ménages, tandis que les actifs financiers en représentent 21 % et les actifs professionnels 11 % (le reste étant constitué des meubles, véhicules, bijoux...).

MA SANTÉ EN PAYS D'AIGRE
PÔLE SANTÉ AVEC MAISON DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Dr. Cynthia et Dr. Christian RIEUTORD

2 a - Rue Traslefour 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 22 91

Dr. Jacques TRAWALÉ

20 - Grande Rue 16140 Aigre

Tél : 05 45 21 32 24

CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

2 A - Rue Traslefour

Sur rendez-vous

Tél. : 05 16 09 51 70

Dr. Alain DUBOST

Dr. Karim AKEL

PHARMACIE DU PAYS D'AIGRE

Dr. Shalom CHOKOTÉ

25 - Grande Rue à Aigre - TÉL. : 05 45 21 10 41

Horaires : Lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h30 et 14h-18h

INFIRMIÈRES :

Christine LARRÈRE, Isabelle BOURGOGNON, Emilie ROUX, Sandrine HECTOR, Sylvie MABILLE, Marine DEVOS-BORDAS

Maison de Santé - 2 a - Rue Traslefour - Tél. : 05 45 21 25 91

Permanence : 8h - 10h du lundi au vendredi - Soins à domicile sur rendez-vous

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES sur rendez-vous et soins à domicile

Jacqueline LÉPINE : 3 - Rue de la Gendarmerie 16140 Aigre - Tél. : 05 45 21 15 79

Kinésithérapie, Rééducations uro-gynécologique, Rééducation vestibulaire et Drainage lymphatique manuel

Philippe SARRAZIN : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 85 01 25 21 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Eric BUNA : 2 A - Rue Traslefour - Tél. : 06 80 08 34 86 - Kinésithérapie et Ostéopathie

Franck GUIGNARD : 2 A - Rue Traslefour Kinésithérapie - Tél. : 0603 99 11 82

SAGE-FEMME

Géraldine FONTANAUD

Tél. : 06 89 61 53 51

Prise en charge de la grossesse : préparation à l'accouchement, suivi de la grossesse, surveillance médicale mère / nouveau-né au retour à domicile, accompagnement de l'allaitement maternel, rééducation périnéosphinctérienne, post-partum

Examens gynécologiques de prévention : frottis, contraception

OSTÉOPHATE : Vincent RADIGUET

Sur rendez-vous Tél. : 06 37 81 50 54

PÉDICURE - PODOLOGUE Libéral

Tél. : 05 45 21 15 79

CHIRURGIEN-DENTISTE/ORTHODONTISTE

Dr. Christelle BONNE

Les Vignauds 16140 Villejésus

Tél. : 05 45 21 16 78

ORTHOPTISTE

Gaelle PORTELA

24 - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous

Tél. : 06 76 95 93 98

PSYCHOLOGUE

Andrew LAGARDE

2 A - Rue Traslefour 16140 Aigre

Sur rendez-vous Tél. : 06 85 45 76 06

AMBULANCES AIGRINOISES

13 - Rue de St-Fraigne 16140 Aigre

Tél. : 05 45 21 13 53

TRANSPORT PROFESSIONNEL

TAXI Karine BOUYER - Le Bilboquet

3, Place de l'Hôtel de ville 16140 AIGRE

Tél. : 05 45 21 39 22

AGENDA

2^e SEMESTRE 2023

SOUS RÉSERVE

JUILLET

Dimanche 9 – Loto de la chasse de Villejésus
Vendredi 14 – Repas du 14 juillet aux Charmilles
Vendredi 21 – Marché des producteurs
Samedi 22 – Soirée "Chez Marie" à la Maison Valtaud
Samedi 29 – Arrivée des allemands dans le cadre du Jumelage
Samedi 29 – Course des Deux Cagouilles
Dimanche 30 – Brocante du Comité Foire

AOÛT

14-15-16 – Frairie de Villejésus
Samedi 19 – Cinéma plein air au Parc des Charmilles

SEPTEMBRE

Vendredi 1 – Conseil Municipal
Samedi 2 – Journée des associations Aigre en sport
Mercredi 11 – Cinéma
Samedi 16 – Passage du circuit remparts à Aigre
Dimanche 17 – Brocante Jeunesse et Loisir
Samedi 30 – Soirée théâtre – compagnie des apôtres

OCTOBRE

Vendredi 6 – Conseil Municipal
Mercredi 13 – Cinéma
Samedi 28 – Marche d'Halloween du club Vermeil

NOVEMBRE

Vendredi 3 – Conseil Municipal
Samedi 4 – Cérémonie guerre 1870-1871
Mercredi 8 – Cinéma
Samedi 11 – Commémoration du 11 Novembre 1918
Vendredi 17 – Soirée Beaujolais
Dimanche 19 – Repas des aînés

DÉCEMBRE

Vendredi 1 – Conseil Municipal
Dimanche 3 – Marché de Noël
Mercredi 13 – Cinéma